



**REVUE STRATEGIQUE NATIONALE «ODD 2, FAIM
ZERO d'ici à 2030» AU CONGO**

Mars 2018

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	8
LEXIQUE	10
REMERCIEMENTS	12
RESUME EXECUTIF	13
• Actions prioritaires	17
- <i>Mettre en place un programme national intégré de protection sociale ;</i>	17
• Actions prioritaires	17
• Actions prioritaires	18
INTRODUCTION	19
Contexte et justification	19
Objectifs de la revue stratégique	20
Méthodologie	21
Description	21
Plan de la revue stratégique	22
CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU CONGO	23
1.1. Analyse de la situation alimentaire	23
1.1.1. Disponibilité alimentaire	23
1.1.2. Accessibilité alimentaire	38
1.1.4 Utilisation des aliments	44
a. Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)	44
b. Alimentation au sein des ménages	44
c. Consommation alimentaire	45
• Score de consommation alimentaire	45
1.2. Insécurité alimentaire	47
1.2.2. Contraintes liées à l'accessibilité	49
1.2.3. Contraintes liées à la stabilité	50
1.2.4. Contraintes liées à l'utilisation	50
1.2.5. Crises humanitaires	51
1.3. Analyse de la situation nutritionnelle	51
1.4. Insécurité nutritionnelle	55

1.4.1. Facteurs fondamentaux	55
1.4.2. Facteurs immédiats	56
1.4.3. Facteurs sous-jacents	56
1.5. Conclusion partielle	58
CHAPITRE II : REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	59
2.1. Revue des politiques, stratégies et plans	59
La stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments a pour objectif général d'améliorer le statut en micronutriments des populations congolaises en particulier les femmes enceintes et allaitantes, les enfants et les adolescents.....	61
2.2. Revue des programmes et projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	63
2.4. Conclusion partielle	83
.....	84
CHAPITRE 3 : LES DEFIS A RELEVER EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	85
3.1. Défis 1 : Insuffisance de financement pour augmenter la production agricole	85
3.2. Défis 2 : Insuffisance et vieillissement des actifs agricoles	85
3.3. Défis 3 : Mise en place d'un système national intégré de protection sociale	85
3.4. Défis 4 : Introduction dans les curricula de formation des notions de promotion d'agriculture et d'éducation nutritionnelle	86
3.5. Défis 5 : Absence de système de coordination nationale des programmes/projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle	86
Conclusion partielle	87
CHAPITRE 4 : AXES STRATEGIQUES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.	88
4.1. Axe stratégique 1 : Promouvoir une agriculture durable	88
4.1.1. Actions prioritaires de l'axe stratégique 1	90
4.2. Axe stratégique 2 : Mettre en place un système intégré de protection sociale	92
Tableau 21 : Axe stratégique 2- Mettre en place un système intégré de protection sociale	93
4.2.1. Actions prioritaires	94

4.3. Axe stratégique 3 : Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés, variés et de bonnes pratiques nutritionnelles	95
D'ici à 2030, Zéro enfant de moins de deux ans souffre de retard de croissance.	95
D'ici à 2030, la prévention/gestion des maladies chroniques liées à la nutrition est effective.....	95
4.3.3. Actions prioritaires de l'axe stratégique 3	96
4.4. Axe stratégique 4 : Développer un partenariat dynamique	98
4.4.1. Actions prioritaires de l'axe stratégique 4	99
CONCLUSION GENERALE	101
BIBLIOGRAPHIE	102

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Disponibilités protéiques moyennes et disponibilités moyennes des protéines d'origine animale (en g/personne/jour) (source : FAOSTAT, 2017)	23
Figure 2 : Variation de la suffisance des apports moyens énergétiques alimentaires (%) (moyenne sur 3 ans) (Source : FAOSTAT, 2017)	24
Figure 3 : Variation de la valeur moyenne de la production alimentaire (\$1constant par personne (moyenne sur 3 ans) (Source : FAOSTAT, 2017)	25
Figure 4 : Comparaison des effectifs des cheptels des différentes spéculations par département	32
Figure 5 Pourcentage des cheptels de chaque espèce	33
Figure 6 : Pourcentage de ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture	34
Figure 7 : Evolution des volumes importés et consommation par produits entre 1985 et 2007	35
Figure 8 : Evolution du prix nominal du Kg de riz à Brazzaville	40
Figure 9 : Evolution du prix nominal du riz à Pointe Noire	41
Figure 10 : Evolution du prix nominal du Kg de farine de manioc à Brazzaville	41
Figure 11 : Evolution du prix nominal de farine de manioc à Pointe Noire	42
Figure 12 : Evolution du prix nominal de farine de manioc à Pointe Noire	42
Figure 13 : Evolution des prix des denrées alimentaires (Source : INS, 2016).....	43
Figure 14 : Répartition du score de consommation alimentaire au niveau national	45
Figure 15 : Cartographie de la malnutrition (Source :MICS 2014-2015)	53

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Les cinq cibles de l'ODD 2	22
Encadré 2: Définition de la sécurité alimentaire	23
Encadré 3 : Echanges interdépartementaux pour combler les déficits.....	30
Encadré 4 : Disparition des marchés forains	39
Encadré 5 : Evolution des habitudes et complémentaires alimentaires	46
Encadré 6: Le mauvais entretien des pistes agricoles est un frein à la commercialisation des produits agricoles	49
Encadré 7 : Les mets journaliers notés dans certaines localités ne peuvent pas assurer l'apport de tous les nutriments nécessaires des populations	52

Encadré 8 : Opinion des populations bénéficiaires sur les résultats des différents projets développés dans leur localité	64
Encadré 9 : Cibles et résultats du PDARP	64
Encadré 10 : Quelques recommandations des populations pour l'amélioration des résultats des différents projets.....	65
Encadré 11 Conflits entre pêcheurs Chinois et Congolais	66

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Superficie des terres cultivables par département	263
Tableau 2 : Projection de l'évolution de la population active agricole.....	274
Tableau 3 : Répartition nationale des exploitations agricoles par nombre de champs possédés selon le type de propriétaire de ces champs.....	285
Tableau 4 : Evolution de la production de certaines spéculations agricoles du Congo (en tonnes).....	296
Tableau 5 : Situation de la production et de la consommation des produits agricoles au Congo	296
Tableau 6 : Cartographie des filières porcines et de la volaille selon le type d'élevage	307
Tableau 7 : Répartition du cheptel recensé par département en 2011.....	317
Tableau 8 : Répartition du cheptel par espèces et par genre du propriétaires selon le département	329
Tableau 9 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture par type et selon le sexe du chef de ménage.....	341
Tableau 10 : Projection de la demande et des importations en quantités/base 2007.....	363
Tableau 11: Nombre de réfugiés selon la provenance	363
Tableau 12 : Nombre de réfugiés selon le genre.....	374
Tableau 13 : Distribution des vivres par types de programmes/projets.....	374
Tableau 14 : Destination de la production agricole des différents départements	396
Tableau 15 : Facteurs de production végétale	47
Tableau 16 : Différents plans, programmes et projets menés au ministère en charge de l'agriculture	67
Tableau 17 : Différents plans, programmes et projets menés au ministère en charge de la santé	731
Tableau 18 : Différents plans, programmes et projets menés au ministère en charge des affaires sociales	775
Tableau 19 : Différents plans, programmes et projets menés dans les autres ministères	819
Tableau 20 : Axe stratégique 1-Promouvoir une agriculture durable.....	89
Tableau 21: Axe stratégiques 2-Mettre en place un système intégré de protection sociale.....	93
Tableau 22 : Axe stratégique 3-Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibré et variés et de bonnes pratiques nutritionnelles	95
Tableau 23 : Axe stratégique 4-Développer un partenariat dynamique.....	986

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : Equipement du projet « Eau pour tous »	84
--	----

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES OU ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
AFD	Agence Française de Développement
AGSAV	Analyse Globale sur la Sécurité Alimentaire et la Vulnérabilité
AME	Allaitement Maternel Exclusif
BM	Banque Mondiale
CEEAC	Communauté Economique d'Afrique Centrale
CNSEE	Centre Nationale des Etudes Economiques et des Statistiques
ECOM	Enquête Congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté
ESA	Etude du Secteur Agricole
EDSC	Enquête Démographique et de Santé Congo
ESIS	Enquête de Séroprévalence sur l'Infection du SIDA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et de l'Alimentation
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Mondial International
FSA	Fonds de Soutien à l'Agriculture
IDH	Indice de Développement Humain
IPHD	International Partnership for Human Development
INS	Institut National des Statistiques
MAS	Malnutrition Aigüe Sévère
MAM	Malnutrition Aigüe Modéré
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAFDP	Ministère des Affaires Foncières et du Domaine Public
MCAC	Ministère du Commerce, des Approvisionnements et de la Consommation
MCM	Ministère de la Communication et des Médias
MEIPP	Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public
MEPSA	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MINOCO	Minoterie du Congo
MPIFD	Ministère de la promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au développement
MASAH	Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire
MSP	Ministère de la Santé et de la Population
MPSIR	Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration Régionale
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
MTN	Mobil Telecom Network
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale

ORSE	Organe de Régulation du Secteur Eau
PAC	Politique Agricole Commune
PADE	Projet d'Appui à la Diversification Economique
PADEC	Projet d'Appui au Développement Communautaire
PADEF	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PAM	Programme Mondial pour l'Alimentation
PDARP	Projet de Développement Agricole et de Réhabilitation de Pistes Agricoles
PDS	Plan de Développement Social
PIB	Produit intérieur Brut
PIPC	Programme Intérimaire Post Conflit
PNAS	Politique Nationale d'Action Sociale
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire
PNIASAN	Programme d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PND	Plan de Développement National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PRODER	Projet de Développement Rural
PV VIH	Personne Vivant avec le VIH
REDD	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation
RGA	Recensement Général de l'Agriculture
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SAEP	Système d'Alimentation en Eau Potable
SAN	Sécurité Alimentaire et nutritionnelle
SUN	Scaling Up Nutrition
SARIS-CONGO	Société Agricole de Raffinage Industriel du Sucre du Congo
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

LEXIQUE

Emaciation

C'est un déficit pondéral caractérisé par un faible rapport poids/taille. Ce dernier décrit des événements récents et graves qui résultent en une importante perte de poids, en général occasionnée par une forte diminution de l'alimentation ou une maladie grave. Il caractérise la «**malnutrition aiguë**».

Dénutrition

Elle ne fait pas seulement référence au nombre de calories, mais aux carences en énergie, en protéines, en vitamines et/ ou en minéraux essentiels. La dénutrition est le résultat d'apports nutritifs inappropriés en termes de quantité ou de qualité, d'une mauvaise assimilation des nutriments à cause d'infections ou de maladies, ou de la combinaison de ces deux facteurs. Une série de facteurs peuvent en être la cause: insécurité alimentaire des ménages ; santé maternelle insuffisante ou soins aux enfants inadaptés, accès insuffisant aux services de santé, à l'eau potable et l'assainissement.

Faim

La faim désigne le plus souvent, la souffrance liée au manque de nourriture. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)¹, définit la privation alimentaire ou « sous-alimentation » comme une consommation alimentaire inférieure à 1 800 kilocalories par jour - minimum moyen requis pour mener une vie active et saine.

Insécurité alimentaire

Incapacité à combler les besoins minimums de consommation d'aliments en termes de quantité et de qualité.

Malnutrition

État nutritionnel qui s'écarte de la normale définie par les physiologistes et qui est la conséquence d'une alimentation mal équilibrée en quantité et/ou en qualité. Elle regroupe la sous-alimentation, la sur alimentation (régime alimentaire déséquilibré: apport calorique excessif par rapport aux besoins énergétiques avec ou sans apport insuffisant en aliments riches en micronutriments), et la mauvaise assimilation.

Ménage

Le ménage est défini comme un ensemble de personnes apparentées ou non, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé "chef de ménage" et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession.

Retard de croissance :

Terme médical désignant une croissance insuffisante sur le plan de la taille et/ou du poids, durant la phase de développement de l'enfant.

Sécurité alimentaire

Situation qui garantit à tout moment, à toute la population, l'accès à une nourriture à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif. Elle doit être suffisante, pour assurer une vie saine et active, compte tenu des habitudes alimentaires (FAO, 1996).

Revue Stratégique

Il s'agit d'un exercice national, basé sur une méthodologie globale qui consiste en : l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Congo, l'identification des lacunes dans la réponse à la sécurité alimentaire, et enfin la formulation de recommandations, de plans d'actions, qui concourent au redressement de la situation alimentaire par le biais d'orientations stratégiques bien définies.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire

La vulnérabilité mesure le degré de risque auquel les membres d'une famille ou d'une communauté sont exposés lorsqu'ils se trouvent face à des situations menaçant leurs vies et leurs moyens de subsistance. La vulnérabilité n'est pas synonyme de pauvreté, bien que la pauvreté constitue souvent un facteur aggravant de la vulnérabilité aux crises.

REMERCIEMENTS

RESUME EXECUTIF

1- Contexte et justification

L'Assemblée générale des Nations Unies réunie en 2015 a adopté les objectifs de développement durable ODD et a recommandé aux pays membres de les mettre en œuvre. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de la République du Congo avec l'appui du Programme Alimentaire Mondiale (PAM), a initié la réalisation de la revue stratégique de l'ODD2 : « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », d'ici à 2030.

L'objectif général de cette revue est d'établir un diagnostic complet de la situation alimentaire et nutritionnelle du Congo afin d'élaborer le plan stratégique de pays pour l'atteinte du défi « faim zéro » d'ici à 2030.

2- Diagnostic de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La population congolaise est à 63 % urbaine contre 37% rurale (FRAT 2016). Ce déséquilibre de la population a des conséquences sur la production agricole d'origine rurale et sa faible contribution au PIB. C'est ainsi que pour y remédier, le pays recourt à des importations et aux aides alimentaires.

Selon l'Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (AGSAV, 2014), le pourcentage des ménages en insécurité alimentaire est : la Lékoumou (36,9%), la Cuvette Ouest (30,2%) et le Kouilou (29,5%).

Les couches de la population les plus vulnérables en insécurité alimentaire et à la malnutrition sont les pauvres, les personnes âgées, les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les personnes vivant avec le VIH.

Sur le plan de la nutrition, le retard de croissance affecte 21,3 % d'enfants de moins de 5 ans, soit chaque année 200 000 enfants qui n'atteindront pas leur plein potentiel cognitif et physique. L'émaciation (ou malnutrition aiguë) est estimée à 8,2 % chez les enfants de moins de 5 ans (dont 2,6 % sous forme sévère).

Au regard de ce qui précède, des contraintes majeures suivantes ont été relevées :

Sur le plan de la disponibilité alimentaire, on note une faible mécanisation de l'agriculture avec une utilisation des techniques culturales peu performantes. On remarque également une faible capacité technique des producteurs et à un encadrement inadéquat et insuffisant. Aussi, note-t-on une insuffisance des actifs agricoles suite au vieillissement de la population agricole aggravée par l'exode rural des jeunes. L'accès difficile à la terre et au financement constituent aussi des freins qui limitent l'augmentation de la production intérieure.

Deux contraintes majeures liées à l'accessibilité alimentaire ont été identifiées. Il s'agit d'une part, de l'enclavement des bassins de production et d'autre part, du pouvoir d'achat des ménages dû à un niveau élevé de pauvreté monétaire.

Concernant la contrainte liée à la stabilité alimentaire, on note un déficit en infrastructures de stockage et de conservation des produits alimentaires sur toute l'étendue du territoire ainsi que le faible niveau de transformation des aliments.

La contrainte liée à l'utilisation des produits alimentaires fait constater une méconnaissance des populations sur les valeurs alimentaires ainsi que les besoins nutritionnels spécifiques de certaines couches vulnérables de la population que sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes ou allaitantes. Cette situation se justifie par le taux élevé d'analphabétisme des femmes rurales, à qui incombe, dans la plupart des cas, la charge de nourrir les familles. En outre, le faible niveau d'éducation nutritionnelle des populations explique la consommation alimentaire inadéquate, l'insuffisance d'hygiène à tous les stades de la chaîne alimentaire. Il y a également le manque d'infrastructures de contrôle alimentaire pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

L'insécurité nutritionnelle est expliquée par des facteurs immédiats (les apports alimentaires inadéquats et les maladies infectieuses ; des facteurs sous-jacents (l'insécurité alimentaire, les pratiques alimentaires inadaptées, l'hygiène et l'assainissement insuffisants, le faible accès aux soins de santé et le faible niveau d'instruction surtout au niveau rural).

3- Revue des Politiques, des Stratégies et Programmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Concernant les politiques et stratégies, le Congo s'est doté d'un document de vision « le PND 2012-2016 » dans lequel il avait envisagé d'asseoir sa stratégie d'industrialisation sur sept «grappes», parmi lesquelles l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire.

De cette vision, les départements ministériels ont élaboré de nombreux documents : environ 11 politiques, 13 stratégies, 09 plans et 29 programmes et projets en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Parmi ceux-ci on peut citer : Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et de Nutrition (PNSAN) par les ministères en charge de l'agriculture et de la santé et la Politique Nationale d'Action Sociale par le ministère en charge des Affaires sociales.

En ce qui concerne les programmes et projets, le ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a signé un Pacte Mondial de nutrition en juin 2013, qui a ouvert la voie à l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021 avec l'appui de la FAO. Les axes prioritaires du Pacte correspondent aux 7 programmes du PNIASAN qui sont : le développement de l'agriculture et de l'élevage, le développement de la pêche et de l'aquaculture, l'appui à la valorisation des ressources forestières, l'amélioration de l'accès à la terre et au financement, le renforcement de la recherche agricole et diffusion des innovations, l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel et enfin le renforcement des capacités opérationnelles nationales.

Au ministère de la Santé et de la population, la nutrition est prise en compte dans le programme pays PAM 2015-2018. Il vise à améliorer la récupération nutritionnelle des personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui reçoivent un traitement et à prévenir la malnutrition chronique chez les femmes enceintes et allaitantes et chez les enfants de moins de 02 ans.

En outre, il est mis en œuvre en routine, dans les formations sanitaires et dans certaines communautés, un paquet minimum d'interventions en nutrition (PEIN).

Depuis 2013, le Congo a adhéré à l'initiative Scaling Up Nutrition (SUN) qui vise la mise à échelle des activités de nutrition. Un comité ad hoc de sécurité alimentaire et nutritionnelle a été mis en place en 2017, prélude au cadre de concertation et de coordination des interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.

La lutte contre la faim concerne aussi le ministère en charge des Affaires Sociales, dans la réduction de la pauvreté des personnes et des ménages très vulnérables en mettant en place, une politique de protection sociale basée sur les filets de sécurité alimentaire. En effet, le projet Lisungi avec les financements conjoints du Gouvernement, de la Banque Mondiale, de l'Agence Française de Développement et de l'UNICEF ainsi que le projet de filets de sécurité alimentaire avec un co-financement Gouvernement/PAM ont amélioré significativement la situation d'insécurité alimentaire dans laquelle les bénéficiaires ont été longtemps plongés.

Le projet des cantines scolaires réalisé par le ministère en charge de l'enseignement primaire avec l'appui du PAM et de l'IPHD dans quelques écoles du Congo, a contribué à améliorer l'état nutritionnel et les résultats scolaires des enfants bénéficiaires.

4- Défis en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les principaux défis dans le cadre de cette analyse sont :

- **Insuffisance de financement pour augmenter la production agricole** : il est important qu'un budget substantiel soit alloué à l'agriculture pour réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- **Insuffisance et vieillissement des actifs agricoles** : l'Etat devra absolument inverser la tendance régressive des effectifs d'actifs agricoles en relocalisant les jeunes diplômés formés dans les écoles d'agronomie ;
- **Mise en place d'un système national intégré de protection sociale** : sur le plan social, on note une inégalité des ressources exposant nombreux ménages à l'insécurité alimentaire. Il est nécessaire que l'Etat avec l'aide des partenaires techniques et financiers puisse mettre en place un programme national intégré de protection sociale dans l'ensemble territoire.

- **Introduction dans les curricula de formation des notions de promotion d'agriculture et d'éducation nutritionnelle** : pour avoir une nouvelle génération d'enfants et de jeunes qui soit bien informée sur les questions d'agriculture et de nutrition.
- **Absence de système de coordination nationale des programmes/projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle** : il serait nécessaire de mettre en place tant au niveau local qu'au niveau national une coordination responsable pour une meilleure exécution et une atteinte des résultats.

Axes stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Axe stratégique 1 : Promouvoir une agriculture durable

- **Actions prioritaires**

- *Mettre en place un cadre juridique d'accès à la terre ;*
- *Favoriser l'implication des femmes dans l'élaboration des politiques et programmes de développement agricole ;*
- *Elaborer une politique de retour à la campagne ;*
- *Investir durablement dans le système agricole et de sécurité alimentaire ;*
- *Mettre en place un réseau dynamique entre les jeunes producteurs, les consommateurs et des marchés de distribution ;*
- *Améliorer l'agriculture familiale ;*
- *Créer les laboratoires de contrôle qualité ;*
- *Renforcer les capacités des laboratoires de recherche agronomique ;*
- *Intégrer les autochtones dans un système de production moderne humaniste ;*
- *Renforcer les capacités des associations des consommateurs ;*
- *Construire les infrastructures de stockage et de conservation des denrées alimentaires ;*
- *Favoriser la mécanisation agricole et promouvoir les techniques culturales performantes.*

Mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'axe stratégique 1 :

- 1- Disposer d'un meilleur encadrement de textes législatifs et réglementaires pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- 2- Mener une étude de faisabilité de création d'une Banque Agricole pour soutenir l'agriculture dans son rôle moteur de croissance économique du Congo ;
- 3- Reformuler, avec l'appui des partenaires, lorsque cela est nécessaire, les politiques, les stratégies, les plans d'actions, pour les adapter aux ODD, et tenir compte des combinaisons des cibles déclencheurs et accélérateurs, pour l'atteinte des ODD prioritaires fixés par le Congo ;
- 4- Prendre en compte le rôle des femmes dans l'élaboration des politiques et toute intervention agricole
- 5- Développer un cadre de vie en milieu rural qui soit favorable à l'épanouissement des jeunes et des femmes qui se livrent à l'activité agricole ;

- 6- Intégrer systématiquement à tous les niveaux de gouvernance des programmes et projets de lutte contre la faim, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la pratique de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- 7- Encourager les petits exploitants à saisir les opportunités de création des chaînes de valeurs ;
- 8- Inscrire la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un cadre de développement local à l'exemple du Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADEC) initié par le ministère en charge des affaires sociales mais non encore réalisé ;
- 9- Mettre en place un observatoire en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- 10- Lancer sur le plan national l'Initiative « Consommons ce que nous produisons ». En effet, l'Etat est responsable de l'alimentation des populations, à ce titre il doit protéger l'agriculture intérieure face aux importations.

Axe stratégique 2 : Mettre en place un système intégré de protection sociale

- **Actions prioritaires**

- *Mettre en place un programme national intégré de protection sociale ;*
- *Concevoir et utiliser un registre social unique pour l'enregistrement des personnes vulnérables ;*
- *Mettre à l'échelle le programme d'alimentation scolaire ;*
- *Etendre le système d'achat de produits locaux pour la pérennisation des cantines scolaires.*

Axe stratégique 3 : Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés, variés et de bonnes pratiques nutritionnelles

- **Actions prioritaires**

- *Renforcer la prise en charge de la malnutrition aigüe ;*
- *Promotion de l'éducation nutritionnelle ;*
- *Plaidoyer en faveur de la nutrition ;*
- *Promouvoir la consommation des produits locaux et particulièrement ceux à haute valeur nutritive ;*
- *Élaborer des Guides Alimentaires pour la diversification de l'alimentation ;*
- *Intégrer dans les curricula de formation des enseignants des programmes de nutrition ;*
- *Encourager l'allaitement maternel exclusif ;*
- *Utiliser les moyens de communication moderne pour la diffusion des bonnes pratiques alimentaires.*

Axe stratégique 4 : Développer un partenariat dynamique et efficace

- **Actions prioritaires**

- *Faciliter le partenariat dans tous les programmes cibles ;*
- *Mettre en œuvre des mécanismes innovants avec le secteur privé ;*
- *Renforcer les capacités des différentes parties prenantes concernées en mobilisant de ressources extérieures et domestiques ;*
- *Mettre en place une plateforme de coordination, de partage, de vulgarisation des résultats de la recherche et de leçons apprises.*

INTRODUCTION

Contexte et justification

Lors du sommet de New York en septembre 2015, les Etats membres des Nations Unies ont pris l'engagement de « transformer les vies tout en respectant la planète d'ici à 2030 ». C'est ainsi que 17 Objectifs de Développement Durable ont été adoptés, parmi lesquels l'ODD 2. L'Objectif de Développement Durable 2 (ODD 2) vise à éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

Au terme des Objectifs du Millénaire (OMD) en 2015, l'évaluation a montré d'énormes progrès au niveau mondial, mais en Afrique particulièrement en Afrique Centrale des efforts importants restent encore à réaliser en matière de lutte contre la pauvreté et la faim. L'ODD 2 et les cibles qui y sont associées visent à éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030, notamment en garantissant des possibilités aux petits exploitants agricoles, en augmentant leur productivité et en laissant une place à l'agriculture et aux systèmes alimentaires durables et résilients face aux changements climatiques. Ces systèmes alimentaires durables devront être capables de nourrir une population mondiale qui devrait s'élever à 8,5 milliards de personnes en 2030, tout en protégeant la biodiversité, l'environnement ainsi que les intérêts et le bien-être des petits exploitants.

Située au cœur de l'Afrique centrale, la République du Congo a une superficie de 342 000 km². Elle est limitée au Nord par la République Centrafricaine et le Cameroun, à l'Est par la République Démocratique du Congo, au Sud par la République d'Angola (enclave du Cabinda), à l'Ouest par la République Gabonaise et l'Océan Atlantique. Sa population est estimée à 4 085 422 habitants dont 51.7% de femmes et 48.3% d'hommes, les enfants de moins de 5 ans représentent 14%. La population congolaise est relativement jeune, car 62.8% ont moins de 30 ans (1). Elle est répartie à 56% entre Brazzaville et Pointe-Noire. Le taux de croissance démographique annuel est de 3% et au rythme actuel, la population congolaise pourrait doubler d'ici à 2035 voire 2040 et atteindre 7 millions voire 8 millions d'habitants (2). Le Congo a un indice de développement humain (IDH) bas, le plaçant en 142^{ème} position sur 187¹. Les principales ressources économiques sont le pétrole, le bois, et l'agriculture. Le climat est de type équatorial dans la partie nord, subéquatorial au centre et tropical humide dans le sud. Cette diversité climatique offre au Congo une variété de zones agro-écologiques propices au développement de l'agriculture.

Malgré, ces conditions favorables, le Congo est vulnérable face aux changements climatiques (inondations, érosions, vents violents, ensablements et éboulements de terrain) et a connu diverses catastrophes d'origine humaine (conflits armés). Ces phénomènes ont provoqué des déplacements massifs des populations et menacent la sécurité alimentaire des déplacés, des réfugiés et des populations d'accueil.

¹ Rapport sur développement humain, UNDP, 2013

Le taux national de pauvreté, au Congo, est passé de 51,3% à 46,5 % entre 2005 et 2011. Durant la même période, la pauvreté urbaine est descendue de 43,3 % à 30 % tandis qu'en zone rurale elle est passée de 65,2 % à 74,8 %². La population autochtone, qui représente 8 % de la population totale, est la catégorie la plus pauvre et la plus vulnérable. Les enfants autochtones sont les plus défavorisés en termes d'accès à l'éducation et aux services de santé³.

Le contexte économique se caractérise par :

- i)- une réduction des dépenses publiques, dues à la baisse des cours pétroliers, a eu pour conséquence d'amputer de 54,4 % les recettes publiques⁴ ;
- ii)- une élaboration d'un nouveau Plan National de Développement (2018-2022) fixera les grandes orientations sur le développement socioéconomique du pays.

Une étude menée en 2013 par le gouvernement en partenariat avec le PAM relève que 14,2 % des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 1,7 % sévèrement et 12,5 % modérément. Ce chiffre correspond à 121 326 ménages soit 618 456 personnes en insécurité alimentaire sévère ou modérée sur l'ensemble du pays⁵. Le retard de croissance affecte 21,3 % des enfants de moins de 5 ans, soit chaque année 200 000 enfants qui n'atteindront pas leur plein potentiel cognitif et physique. L'émaciation (ou malnutrition aiguë) est estimée à 8,2 % chez les enfants de moins de 5 ans (dont 2,6 % sous forme sévère) (UNICEF, 2015).

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement, avec l'appui du PAM, a engagé la réalisation d'une revue stratégique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle vise à identifier au niveau national, les défis à relever et de contribuer à définir les axes prioritaires en vue d'atteindre l'objectif 'faim zéro' ODD2 à l'horizon 2030.

Objectifs de la revue stratégique

La présente étude vise à établir un diagnostic complet de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays afin d'élaborer le plan stratégique de pays pour l'atteinte des objectifs du défi faim zéro d'ici à 2030. Plus spécifiquement elle vise à :

- 1- Etablir une analyse conjointe globale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle suivant les cibles de l'objectif de développement durable 2 afin de :
 - a. Déterminer les progrès obtenus à travers la mise en œuvre des politiques et des programmes et à travers les capacités et les ressources investies pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - b. Identifier les lacunes au niveau de ces interventions ;
 - c. Dresser le bilan national de mise d'œuvre des politiques et programmes sectoriels de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
 - d. Identifier les gaps sur la base de ce bilan.
- 2- Faire ressortir les défis de développement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'éducation, de la protection sociale, de la résilience des communautés, du genre et de l'environnement afin de :

² FMI, République du Congo, Questions générales, juillet 2015.

³ Libre Afrique, http://www.librefrique.org/Kodia_pygmees_160112, consulté le 16 août 2017.

⁴ Banque mondiale, <http://www.banquemonde.org/fr/country/congo/overview>, consulté le 15 août 2017.

⁵ Agence d'information d'Afrique centrale, juillet 2015, <http://adiac-congo.com/content/nutrition-linsecurite-alimentaire-demeure-encore-une-preoccupation-pour-le-congo-35317>, consulté le 15 août 2017.

- a. Définir les réponses du Gouvernement et de ses partenaires visant l'atteinte de l'ODD 2 (voir les cibles dans l'encadré1) Faim zéro ;
 - b. Proposer des solutions durables afin de convertir en résultats concrets la vision future (PND 2017-2021) du Gouvernement en collaboration avec ses partenaires en lien avec l'analyse de la situation de sécurité alimentaire et de nutrition ;
 - c. Associer les besoins d'urgence et les objectifs de développement à court, moyen et long terme, en lien avec le New Way of Working préconisé par l'agenda 2030, lors de la conception des projets et programmes identifiés ;
 - d. Garantir la protection et le respect de l'égalité des genres des populations les plus vulnérables ;
 - e. Identifier les risques probables et proposer les mesures pertinentes d'atténuation des conséquences.
- 3- Faire des recommandations pour la mise en place d'un partenariat efficace et robuste entre différents acteurs de façon intégrée, séquencée et surtout complémentaire, dirigée vers l'objectif de la résilience des populations vulnérables.
 - 4- Veillez à l'alignement des résultats de la Revue Stratégique avec le Plan Stratégique de Pays au Programme National de Développement 2017-2021 et avec UNDAF 2014-2018 et 2019-2023.

Méthodologie

Description

L'approche méthodologique a suivi la démarche suivante :

- les entretiens entre l'équipe de consultants chargée de mener la revue stratégique :
 - avec les autorités du ministère en charge du Plan et celles du Programme Mondial pour l'Alimentation (PAM) ;
 - avec les ministères impliqués dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les points focaux de ceux-ci ;
- l'organisation d'un atelier de formation et de lancement de la réalisation de la revue stratégique ;
- l'exploitation des documents en lien avec le sujet ;
- l'organisation des ateliers dans les différents départements suivis des focus-groupes dans les principaux bassins de production.

- Sources des données

Les données sont de deux ordres à savoir : les données primaires et secondaires.

- S'agissant des données primaires, elles sont issues des consultations départementales auprès des acteurs de la chaîne de la sécurité alimentaire et de la nutrition à travers un guide d'entretien semi structuré.
- En ce qui concerne les données secondaires, celles-ci proviennent des institutions à l'instar de: INS, FAO, PAM, UNICEF, PNUD et UNHCR et des ministères impliqués dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Encadré 1: Les cinq cibles de l'ODD 2

Les ODD s'articulent autour de 17 objectifs, dont un objectif est dédié à éradiquer la faim, garantir la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

a. Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

b. Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.

c. Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

Plan de la revue stratégique

La revue est structurée en quatre (04) chapitres à savoir :

- (1) Diagnostic de la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- (2) Revue des politiques et programmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- (3) Défis à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et actions complémentaires ;
- (4) Axes stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

CHAPITRE 1 : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU CONGO

L'objectif de ce chapitre est de présenter la situation actuelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en République du Congo.

Encadré 2: Définition de la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est réalisée lorsque « toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels pour leur permettre de mener une vie active et saine ».

(FAO, 2006)

1.1. Analyse de la situation alimentaire

L'analyse de la situation alimentaire est faite dans ce chapitre en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire à savoir : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité, l'utilisation des aliments dans ses composantes de qualité, de quantité et de diversité.

1.1.1. Disponibilité alimentaire

La disponibilité des aliments au niveau national et local signifie que la nourriture est physiquement disponible parce qu'elle a été produite, traitée, transportée ou importée. Elle est tributaire de la production agricole (production végétale et production animale), des importations et des aides alimentaires.

La figure 1 montre l'évolution de la disponibilité protéique moyenne et la disponibilité moyenne des protéines d'origine animale en gramme par personne.

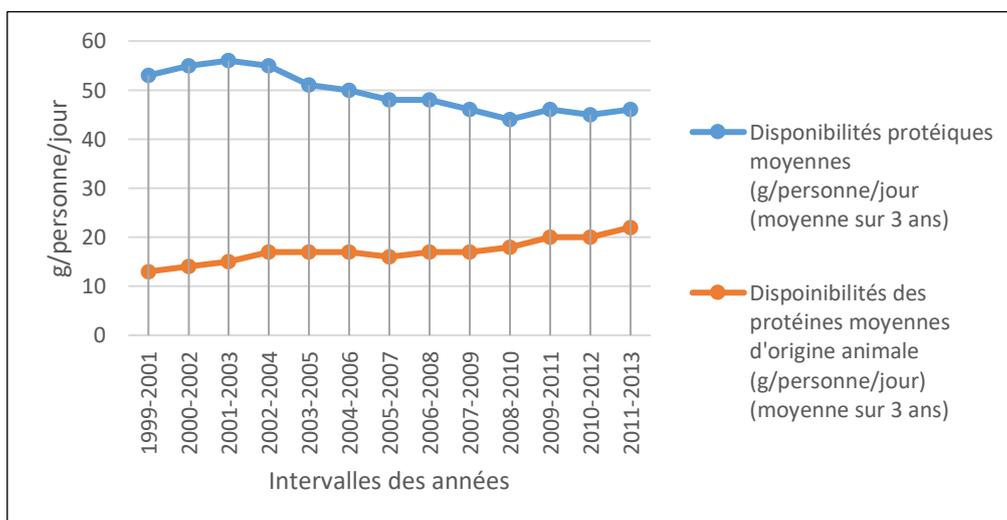


Figure 1 : Disponibilités protéiques moyennes et disponibilités moyennes des protéines d'origine animale (en g/personne/jour) (source : FAOSTAT, 2017)

Il apparaît que les disponibilités protéiques moyennes de façon générale décroissent d'année en année de 1999 à 2009, de 55 g/personne/jour jusqu'à 17 g/personne/jour. Ensuite, elle remonte pour se stabiliser à 46 g/personne/jour en 2013. Cependant, les disponibilités moyennes des protéines d'origine animale ont augmenté pendant la même période passant de 14 g/personne/jour en 1999 à 22 g/personne/jour en 2013.

La figure 2 ci-dessous montre la variation des apports moyens énergétiques des aliments.

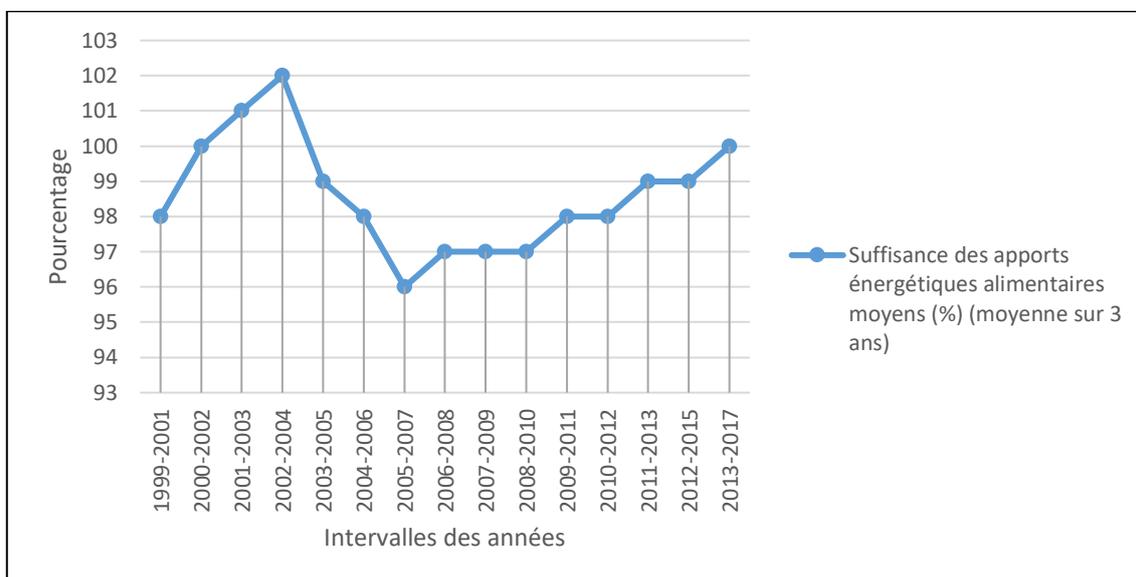


Figure 2 : Variation de la suffisance des apports moyens énergétiques alimentaires (%) (moyenne sur 3 ans) (Source : FAOSTAT, 2017)

Cette figure montre que les apports moyens énergétiques alimentaires ont dépassé 100% entre 2000 et 2004. C'est entre 2005 et 2007 que les apports énergétiques ont atteint le seuil minimal de 96% avant de commencer à remonter jusqu'à atteindre 100% entre 2013 et 2017. Cependant, ce graphique n'indique pas la base et le lieu d'enquête, la taille de l'échantillon, le sexe ainsi que la tranche d'âge.

Pendant la même période, on note une augmentation de la valeur moyenne de la production alimentaire (figure 3).

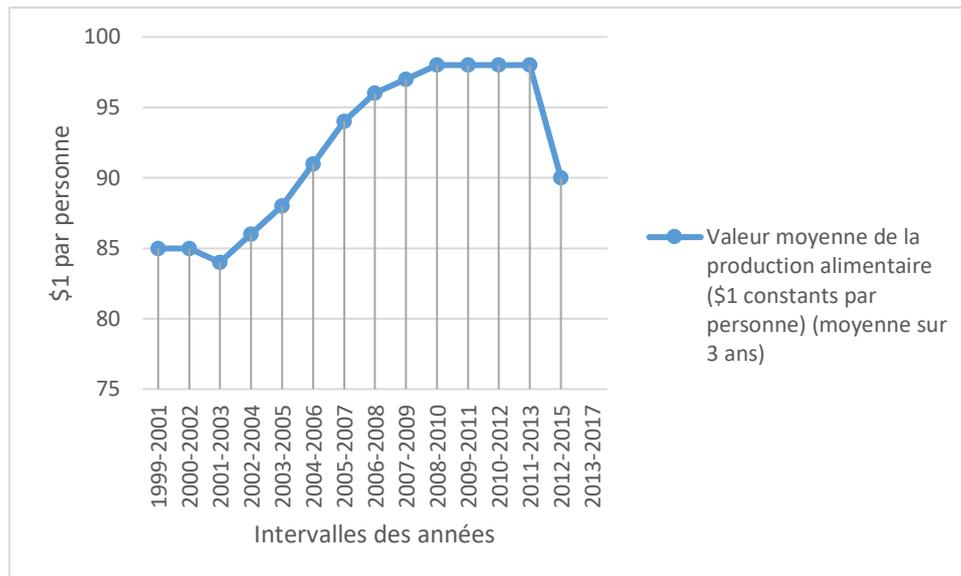


Figure 3 : Variation de la valeur moyenne de la production alimentaire (\$1 constant par personne (moyenne sur 3 ans) (Source : FAOSTAT, 2017)

La figure montre une augmentation quasiment continue de la valeur moyenne de la production alimentaire atteignant le seuil de 98\$US par personne jusqu'en 2013 avant de chuter à 90\$US en 2015 année au cours de laquelle les effets induits de la baisse du baril du pétrole commencent à s'observer. Il convient de souligner que de 1999 à 2012, grâce aux disponibilités financières tirées par la hausse du prix de baril du pétrole, le Congo a assuré régulièrement le paiement des salaires et la dette intérieure. L'écllosion d'une classe moyenne avec de nouvelles exigences alimentaires qui ont impacté fortement sur les importations alimentaires.

La production agricole congolaise assure-t-elle une alimentation saine, variée et équilibrée aux populations ? Le questionnement trouve sa réponse dans l'analyse de la production agricole comprenant la production végétale, la production animale et dans les importations alimentaires. Cette production agricole est elle-même dépendante de la disponibilité des terres cultivables, de la main d'œuvre et des facteurs de production, comme il est présenté dans la section ci-dessous.

1.1.1.1. La production intérieure

La production intérieure repose essentiellement sur le travail des actifs nationaux et étrangers sur le sol congolais dans les domaines de la production végétale, animale et halieutique.

a- Disponibilité des terres cultivables

Tous les départements du Congo disposent des terres cultivables (tableau 1). Sur environ 22 400 000 ha, seuls moins de 2% sont cultivés. Les plus importantes superficies se trouvent au Pool, dans la Bouenza et au Niari.

Tableau 1 : Superficie des terres cultivables par département

Département	Superficie (ha)	Terres cultivables (ha)	Terres cultivées (ha)	%Terres cultivées
Bouenza	122670000	1560000	499200	32,0
Brazzaville	3264000			
Cuvette-Ouest	266000000	3458000	41496	1,2
Cuvette	540800000	2986630	18737	1,0
Kouilou	194010000	2522130	73140	2,9
Lékoumou	209500000	2723500	35405,5	1,3
Likouala	660440000	4410000	46460	2,9
Niari	259300000	90000	20268	22,5
Plateaux	384000000	1560000	46460	2,9
Pointe Noire	66500000			
Pool	339550000	1560000	530400	34
Sangha	122660000	1560000	46460	2,9
TOTAL	3168694000	22430260	421346,5	1,9

Source : Etude du Secteur Agricole (ESA), 2011

La disponibilité de terres cultivables ne constitue donc pas un frein à l'activité agricole. Cependant, les problèmes d'accès à la terre, expliquent en partie la faible productivité agricole au Congo. En effet, Le système foncier congolais demeure influencé par les us et coutumes. Celui-ci considère la terre comme propriété collective du lignage, gérée par un chef. De ce fait, il est le garant de la terre laissée par les ancêtres. Le droit de cultiver est d'abord dévolu aux membres du lignage. Dans ce contexte, les chefs de lignage déterminent les terres de culture, et, autorisent les terres à exploiter d'une année à une autre aux membres du lignage et autres paysans désireux d'acquérir un champ.

Ainsi, deux possibilités d'accès à la terre s'offrent aux paysans :

- Accès gratuit : cette possibilité est accordée à la famille en tant que membre du lignage.
- A titre onéreux : tout autre producteur désireux d'acquérir un champ est tenu de s'adresser au chef du lignage moyennant le paiement d'une redevance locative par saison culturale, variable de 25.000 FCFA à 70.000 FCFA selon les départements, les zones et le type de culture. L'étranger au lignage ne peut pas pratiquer de cultures pérennes pour éviter que le droit d'usage se transforme en droit acquis.

Dans les districts de Mouyondzi et de Yamba, les discussions dans les focus-groups ont montré que la valeur financière de la terre dépend du relief de celle-ci. Les terrains sur sols plats, moins accidentés coûtent plus chers (70 000 F CFA pour 0,5 ha) que ceux des pentes abruptes des collines (25 000 F CFA pour 0,5 ha).

Cette situation devient préoccupante dans le département du Niari où les exploitants agricoles étrangers fortunés achètent les terres à des coûts élevés dépassant 300 000 F CFA l'hectare, mettant ainsi en difficulté des petits exploitants nationaux à la quête des terres arables.

b- Production agricole

L'agriculture du Congo Brazzaville est très peu développée, sa contribution au PIB stagne à seulement 4 %. Ce chiffre est bien entendu à mettre en rapport avec la très faible densité de la population en zone rurale et à l'absence d'une véritable tradition agricole. Malgré les 10 millions d'hectares de terres fertiles, seulement 2 % sont cultivées. Les capitaux extérieurs et l'expertise étrangère ont été historiquement peu mobilisés dans ce secteur en dehors de l'exploitation du bois et de quelques cultures de rente. Cette contre-performance s'explique par l'importance relative prise par le PIB pétrolier à partir des années 1980⁶.

Autre facteur d'importance à considérer au Congo est la répartition et les dynamiques démographiques. La proportion de la population urbaine par rapport à la population rurale, selon les dernières statistiques agricoles (MAEP, 2017) la population congolaise est à 63% urbaine, soit 2 508 410 habitants et à 37% rurale (soit 1 487 000 habitants). De plus, la projection faite par le cabinet C2G pour le ministère de l'agriculture et de l'élevage montre que les effectifs des actifs agricoles décroissent pendant que la population totale et les effectifs urbains augmentent (tableau 2).

Tableau 2 : Projection de l'évolution de la population active agricole

	2004	2010	2015	2020	2025
Population totale	3.379.000	4.046.000	4.702.000	5.464.000	6.350.000
Population active agricole	300.000	265.000	235.000	244.000	208.000
Population active agricole/ population totale	8,9%	6,5%	5,0%	4,4%	3,3%

Source : Projections du cabinet C2G pour le MAE à partir des données du DSRP 2008-2010

De 2015 à 2025 les actifs agricoles passeront de 5% à 3,3% de la population totale. Cette réduction progressive de la population agricole explique en grande partie la faiblesse des superficies cultivées et renforce la dépendance aux importations alimentaires du Congo, à moins que la productivité soit considérablement améliorée.

Les données du tableau 3 ci-après, montrent la composition de la population agricole et la contribution de chaque sexe à la production agricole.

⁶ (www.economiesafricaines.com/les-territoires/congobrazzaville/les-secteurs-d-activite/le-secteur-agricole-du-congo-brazzaville).

Tableau 3 : Répartition nationale des exploitations agricoles par nombre de champs possédés selon le type de propriétaire de ces champs

Nombre de champs possédés	Type de propriétaires des champs		
	Sexe du propriétaire		Ménage agricole
	Masculin	Féminin	
0	110 982	91 714	18 631
1	65 482	65 672	59 647
2	46 662	53 223	72 017
3	22 107	27 097	43 886
4	11 507	14 596	31 442
5	5 033	6 618	15 262
6	2 340	3 484	10 303
7	1 013	1 522	5 011
8⁷	2 293	3 493	3 920
9			1 732
10			2 328
11			610
12 et +			2 630
Total	267 419	267 419	267 419

Source : MARP (RGA, 2017)

D'après le RGA, sur les 267 419 ménages agricoles dénombrés, 248 778 ont déclaré posséder au moins un champ, soit 93,0%. Il apparaît que sur 750 178 champs possédés par les ménages agricoles, 410 092 champs appartiennent à des femmes, soit : 54,7% et 340 086 champs appartiennent à des hommes, soit : 45,3%. **Ces données montrent aussi l'importance de la femme dans la production agricole. De ce fait, il est donc nécessaire de prendre en compte le rôle joué par la femme dans l'élaboration des politiques et toute intervention agricole pour atteindre l'ODD 2.**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la production agricole dans les principales cultures au Congo.

⁷ 8 = 8 champs et plus possédés par les hommes ou 8 champs et plus possédés par les femmes ou encore, 8 champs possédés par les exploitations agricoles

Tableau 4 : Evolution de la production de certaines spéculations agricoles du Congo (en tonnes)

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Manioc	1 507 000	1 071 000	1 140 000	1 196 000	1 231 000	1 243 000
Banane plantain	74 000	75 000	76 900	79 500	81 400	82 800
Arachide	22 900	23 400	23 900	24 600	24 900	30 100
Maïs	9300	9400	9500	10 300	10 700	10 900

Sources : MAE, 2011, enquête de base pour le suivi et l'évaluation du PDARP, rapport d'analyse, 13.

L'analyse de ce tableau montre qu'en dehors de toutes les autres spéculations qui ont enregistré une augmentation nominale, celle du manioc bien que la plus produite au Congo a paradoxalement chuté de l'ordre de 18% entre 2005 et 2010. Cette baisse sensible pendant des années est due à la présence de la cochenille de manioc. Après 2006, la distribution des boutures saines a contribué à une reprise de l'augmentation continue de cette spéculation (4% en moyenne entre 2006 et 2010).

Malgré l'évolution de la production agricole, celle-ci n'arrive pas à couvrir la demande locale.

Le tableau 5 fait la comparaison entre l'offre et la demande des produits agricoles.

Tableau 5 : Situation de la production et de la consommation des produits agricoles au Congo

Cultures	Production nationale (P) (en tonnes)	Consommation (C) (en tonnes)	Balance (P-C) (en tonnes)	Taux de couverture de la consommation par la production (P/C) en (%)
Manioc	1 060 000	1 206 000	-145,5	87,9
Maïs	9 898	25 550	-15 652	38,7
Arachide	23 746	28 428	-4 682	83,5
Banane plantain	82 047	122 352	-40305	67,1
Pomme de terre	5 944	5 038	906	118,0
Riz	1 358	21 232	-19 874	6,4
Fruits	148 686	37 425	111 261	397,3
Haricot	4 119	48 581	-44 462	8,5
Igname	12 409	117 314	-104 905	10,6

Source : Kenga Dominique, 2009, élaboration de la politique agricole commune (PAC) de la CEEAC, p.44

Les données de 2009 du tableau ci-dessus montrent un déficit de production face à la demande. Cependant, les informations obtenues en 2018 des focus-groups contredisent les statistiques présentées dans le tableau 5. Dans tous les villages visités, il est apparu que le manioc et la banane sont les aliments les plus disponibles à tel point qu'il a été noté une autosuffisance pour ces deux aliments de base. Le Congo était déficitaire en manioc jusqu'en 2009, ceci s'explique par la période où la quasi-totalité des champs étaient attaqués par la mosaïque de manioc.

Il est un fait que la contribution du secteur agricole congolais au produit intérieur brut (PIB) est passée de 27,13% en 1960 à 12% en 1980 à 10% en 1994 à 8,3% en 1999 (PIPC, juin 2000).

Encadré 3 : Echanges interdépartementaux pour combler les déficits

La production du manioc des départements de la Lékoumou, la Bouenza et du Niari comble le déficit de production des départements de Pointe Noire et Kouilou. De même la demande en manioc de Brazzaville est comblée par la production des départements du Pool, des Plateaux et de la Cuvette.

Focus-groups (2018)

c- Production animale

L'élevage de la volaille est la plus importante activité de la production animale, il occupe 36% de ménages, suivi de l'élevage de petits ruminants (11%), et de l'élevage porcin (4%). L'élevage des bovins n'occupe que 2% des ménages (ECOM 2005).

Les principales zones de production bovine sont le Niari, la Bouenza et le Pool. Ces trois départements correspondent aux zones dont les superficies de terre sont les plus cultivées. Quant à la production porcine et de la volaille, l'élevage traditionnel est quasiment présent dans toutes les localités du pays tandis que l'élevage moderne est pratiqué dans les banlieues des grandes agglomérations où se concentrent la plus grande partie des consommateurs (tableau 6).

Tableau 6 : Cartographie des filières porcines et de la volaille selon le type d'élevage

	Type d'élevage	Localisation des exploitations	Spécifications
Production porcine	Elevage traditionnel	Toutes les localités du pays	Porc de race locale et croisés
	Elevage moderne	Banlieue des grandes agglomérations notamment Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Départements de la Bouenza, du Pool et de la Cuvette.	Porcs de races améliorées
Production de la volaille	Elevage traditionnel	Toutes les localités du pays	Poulet de race locale, canard
	Elevage moderne	Banlieues des grandes agglomérations notamment Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouesso, Owando, Mossendjo	Poulets améliorés (Ponte et chair), pintades, canards, oies, dindes, cailles.

Source : ESA, 2011

L'élevage est pratiqué dans tous les départements du Congo (tableau 7).

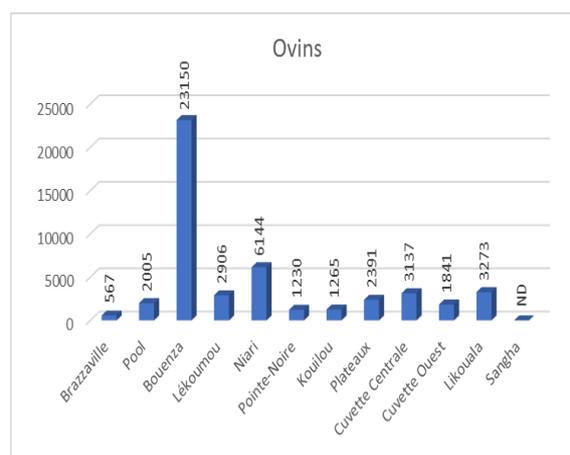
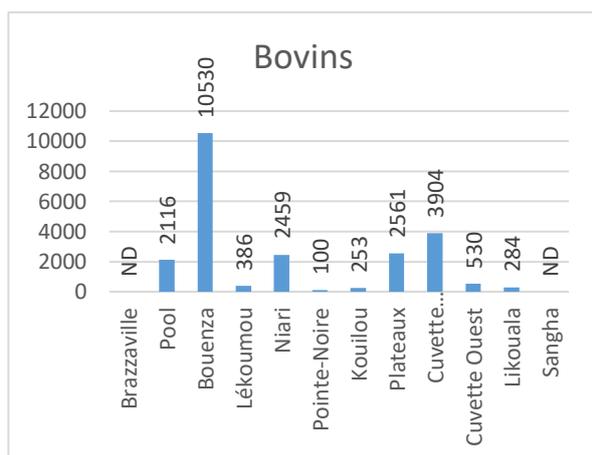
Tableau 7 : Répartition du cheptel recensé par département en 2011

Département	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Volaille
Brazzaville	ND	567	257	3907	43787
Pool	2116	2005	2432	5605	53921
Bouenza	10530	23150	3250	12020	36400
Lékoumou	386	2906	10577	2505	33209
Niari	2459	6144	4546	876	55455
Pointe-Noire	100	1230	56	3111	84562
Kouilou	253	1265	1467	166	35811
Plateaux	2561	2391	3238	2449	ND
Cuvette Centrale	3904	3137	1967	763	2218
Cuvette Ouest	530	1841	?	735	20469
Likouala	284	3273	3523	3622	ND
Sangha	ND	ND	ND	ND	ND
Total	23123	47109	37303	35149	365522

Source : Département de la Production animale (MAEP)

Toutes les spéculations sont présentes dans tous les départements dont le nombre de têtes diffèrent d'un département à un autre. Cette production animale est insuffisante pour couvrir la demande locale, le déficit étant compensé par les importations alimentaires.

Le département de la Bouenza est celui qui compte les effectifs les plus importants des bovins, ovins et porcins (figure 4).



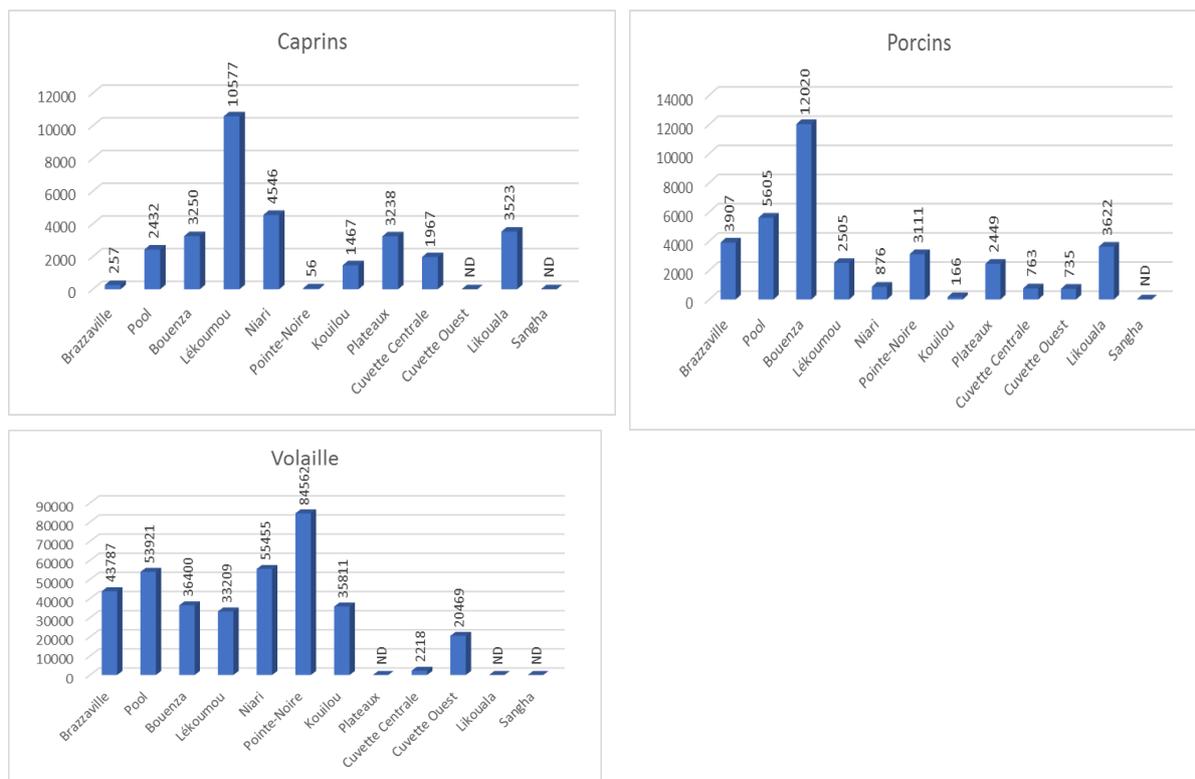


Figure 4 : Comparaison des effectifs des cheptels des différentes spéculations par département

Cet élevage est pratiqué aussi bien par les hommes que les femmes (Tableau 8).

Tableau 8 : Répartition du cheptel par espèces et par genre du propriétaires selon le département

	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	Bovins			Ovins			Caprins			Porcins		
Kouilou	338	45	383	1268	332	1600	3012	861	3873	2888	776	3664
Niari	1310	208	1518	14251	2571	16822	16024	3358	19382	6603	1448	8051
Lékoumou	1123	132	1255	4753	949	5702	12430	3967	16397	2829	540	3369
Bouenza	9242	1108	10350	24582	3731	28313	17219	3399	20618	11440	2150	13590
Pool	5555	883	6438	9308	1272	10580	14716	2453	17169	6137	1647	7784
Plateaux	284	287	571	3490	449	3939	12418	2289	14707	3764	541	4305
Cuvette	395	36	431	1144	257	1401	1246	228	1474	776	205	981
Cuvette-ouest	429	17	446	1888	230	2118	7824	1164	8988	1384	184	1568
Sangha	151	34	185	3213	728	3941	4211	895	5106	1183	198	1381
Likouala	420	119	539	6714	1153	7867	9309	1827	11136	5916	1000	6916
Brazzaville	110	50	160	799	82	881	450	29	479	990	98	1088
Pointe Noire	48	0	48	261	44	305	149	19	168	821	145	966
CONGO	19405	2919	22324	71671	11798	83469	99008	20489	119497	44731	8932	53663

Source : MAEP (RGA, 2017)

Il apparaît dans le tableau 8 que l'élevage est pratiqué dans tous les départements du Congo. L'élevage le plus pratiqué est celui des caprins, suivi de celui des ovins, des porcins et des bovins (figure 5)

Dans tous les types d'élevage les femmes sont moins nombreuses que les hommes. Elles sont plus nombreuses à pratiquer l'élevage dans les départements de la Bouenza, la Lékoumou et le Niari.

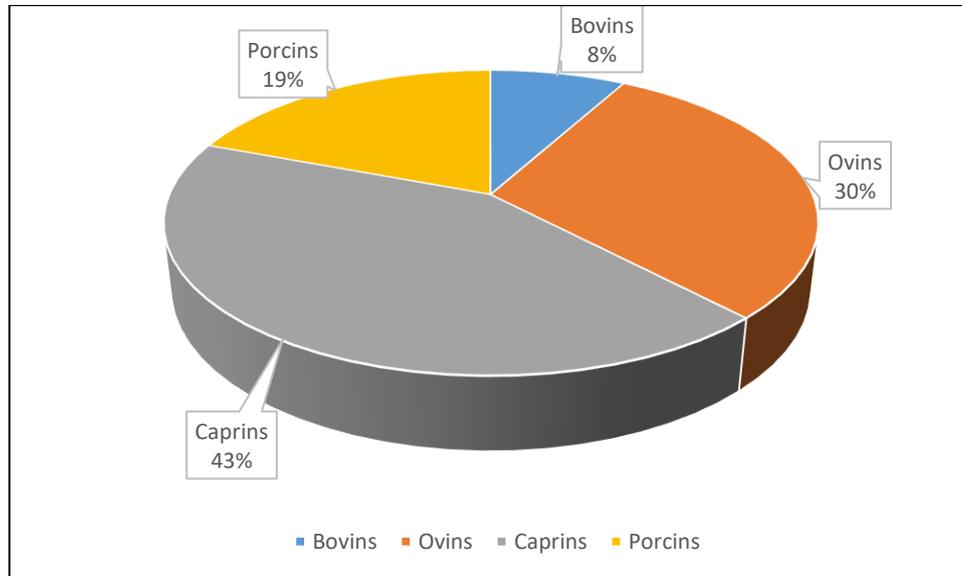


Figure 5 Pourcentage des cheptels de chaque espèce

d- Pêche maritime et fluviale et élevage des poissons

La pêche artisanale maritime est pratiquée le long de la côte du littoral par les populations congolaises et étrangères. Tandis que la pêche industrielle, effectuée au large de la mer, est pratiquée par les armateurs étrangers. La pêche fluviale est pratiquée dans les eaux du fleuve Congo et ses affluents ainsi que dans le Niari et le Kouilou. Les stations piscicoles se développent un peu partout dans le pays, plus particulièrement dans le Pool, la Bouenza et dans la Cuvette.

La transformation du poisson (mer, rivière ou étangs) est artisanale. Elle suit les procédés suivants : fumage, salage et séchage. Le poisson, transformé sous diverses formes, constitue la principale source de protéines animales. La production en poisson ne comble pas la demande nationale.

Le tableau 9 ci-dessous montre la répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture.

Tableau 9 : Répartition des ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture par type et selon le sexe du chef de ménage

Source : MAEP (RGA, 2017)

	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	Pêche continentale			Pêche maritime			Aquaculture continentale			Aquaculture maritime		
Kouilou	1783	482	2265	251	71	322	13	5	18	16	5	21
Niari	5379	2330	7709	0	0	0	68	30	98	0	0	0
Lékoumou	2325	959	3284	0	0	0	32	9	41	0	0	0
Bouenza	5953	2995	8948	0	0	0	150	79	229	0	0	0
Pool	4872	2265	7137	0	0	0	454	283	737	0	0	0
Plateaux	7806	2444	10250	0	0	0	457	128	585	0	0	0
Cuvette	7483	2985	10468	0	0	0	300	125	425	0	0	0
Cuvette-ouest	3924	1603	5527	0	0	0	509	203	712	0	0	0
Sangha	3390	844	4234	0	0	0	56	19	75	0	0	0
Likouala	9117	3044	12161	0	0	0	2026	597	2623	0	0	0
Brazzaville	248	97	345	0	0	0	16	7	23	0	0	0
Pointe Noire	305	75	380	330	62	392	6	1	7	1	1	2
CONGO	52585	20123	72708	581	133	714	4087	1486	5573	17	6	23

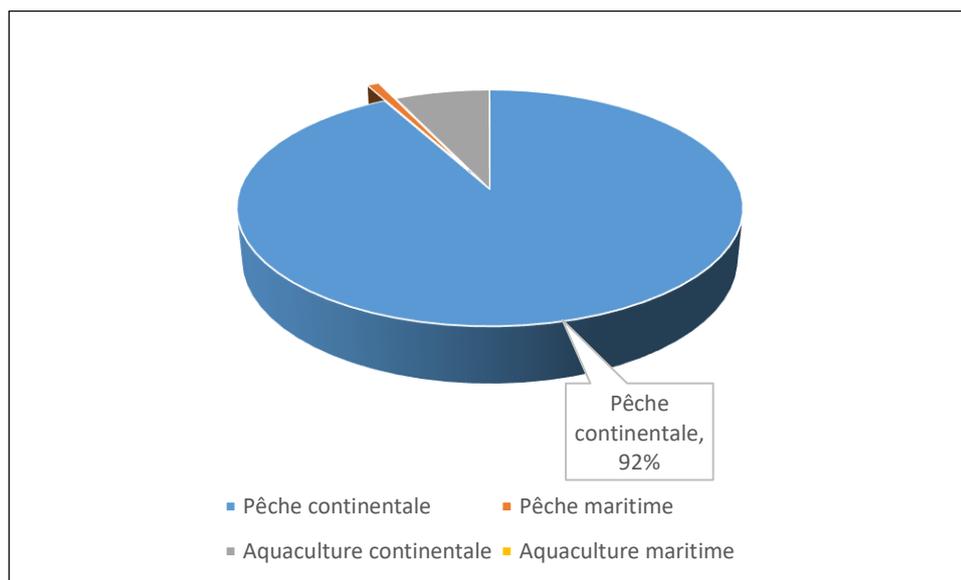


Figure 6 : Pourcentage de ménages agricoles pratiquant la pêche et l'aquaculture

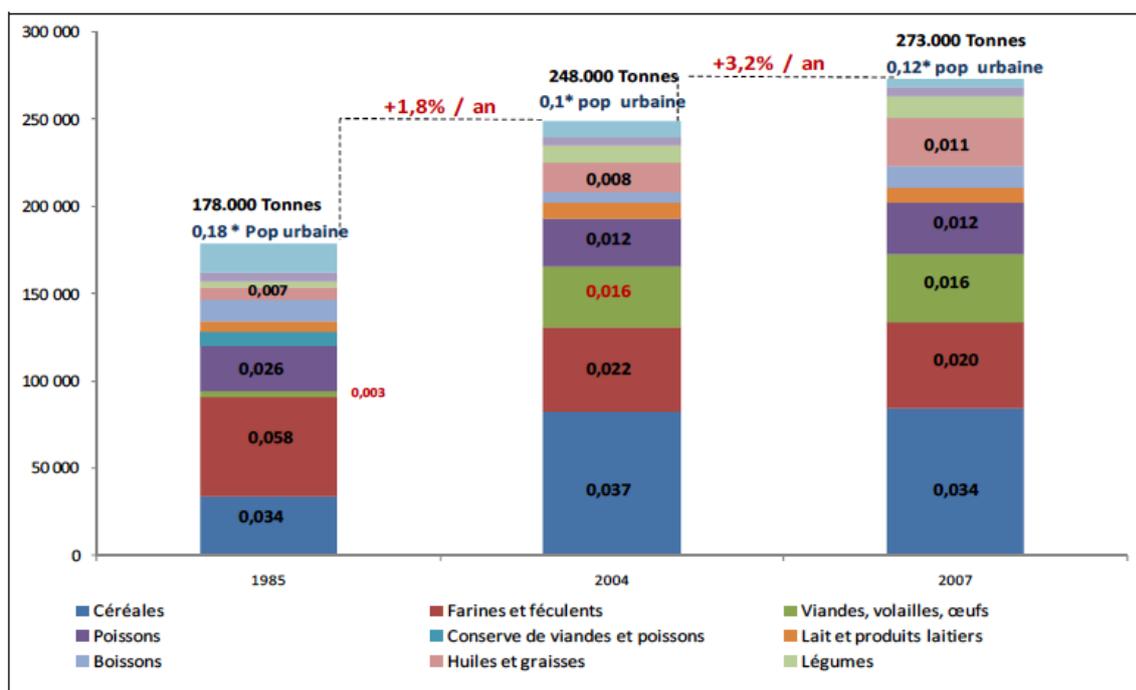
Le tableau 9 couplé à la figure 6 montrent que la pêche continentale est la plus pratiquée par les ménages agricoles suivie de l'aquaculture continentale car plus

accessible par les ménages congolais. L'essentiel de la production de la pêche maritime est l'œuvre des armateurs industriels.

En ce qui concerne la pêche continentale, les femmes sont plus nombreuses dans la Likouala, la Bouenza, la Cuvette et le Niari.

1.1.1.2. Importations alimentaires

Le Congo, longtemps déficitaire en produits alimentaires, a accéléré ses importations depuis 2004. De 1995 à 2004 la croissance des importations s'est établie à 1,8 % et entre 2004 et 2007 à 3,2 % par an (figure 7). Cette augmentation a porté essentiellement sur les produits carnés et œufs. Non seulement le pays est déficitaire, mais la situation continue de s'aggraver. En pratique, le volume des importations augmente dans toutes les catégories, particulièrement dans les produits d'origine animale.



Source : annuaire statistique CNSEE, rapport sur le commerce extérieur des produits agricoles 2000-2008 du MAE, Contribution à l'élaboration de la PAC des états de la CEEAC de la FAO

Figure 7 : Evolution des volumes importés et consommation par produits entre 1985 et 2007

En effet, à partir de 2005, l'augmentation du pouvoir d'achat induite par le boom pétrolier a favorisé l'apparition d'une classe moyenne avec des besoins nouveaux et importants de toute nature, ont permis d'augmenter les importations alimentaires au détriment de la production locale.

L'augmentation de la population entrainera des demandes de plus en plus croissantes des produits alimentaires. La projection de la demande et des importations faite par le cabinet C2G/PDARP (Tableau 10) confirme cette tendance croissante.

Tableau 10 : Projection de la demande et des importations en quantités/base 2007

<i>En Tonnes</i>	2007	2010	2015	2020	2025
Céréales	84.032	95.689	116.420	141.643	172.330
Farines et féculents	49.082	55.890	67.999	82.731	100.655
Viandes, volailles, œufs	38.981	44.388	54.005	65.706	79.941
Poissons	29.275	33.336	40.559	49.346	60.037
Lait et produits laitiers	8.742	9.954	12.111	14.735	17.927
Boissons	12.550	14.291	17.388	21.155	25.738
Huiles et graisses	27.282	31.067	37.797	45.986	55.949
Légumes	12.204	13.897	16.908	20.571	25.028
Préparations alimentaires	5.511	6.276	7.636	9.290	11.303
Autres	4.569	5.203	6.330	7.702	9.371
Total en tonnes	272.230	309.993	377.153	458.865	558.279
Soit en valeur (Millions de Fcfa)	95.481	112.173	158.212	223.148	314.736

Source : Projections du cabinet C2G/PDARP pour le MAE

1.1.1.3. Aides alimentaires

L'aide alimentaire consiste en un transfert entre un pays donateur à un pays bénéficiaire de produits agroalimentaires. Cette définition exclue les achats et les livraisons de denrées dans les départements en surplus vers les départements en besoin à l'intérieur même d'un pays bénéficiaire. Le but de l'aide alimentaire est de contribuer à assurer la sécurité alimentaire en répondant en temps voulu et de manière appropriée aux situations de pénurie ou de déficit alimentaire. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont essentiellement les réfugiés, les personnes vulnérables du programme pays PAM. Les réfugiés gagneraient à s'investir dans leur propre production s'ils avaient accès à la terre cultivable, ce qui leur assurerait une sécurité alimentaire et nutritionnelle, réduisant ainsi les aides alimentaires.

Depuis plusieurs décennies, la République du Congo a connu des crises humanitaires engendrées par l'afflux massif des réfugiés à ses frontières, particulièrement dans le département de la Likouala (Nord-est). Parmi ces réfugiés, on peut répertorier les principaux groupes suivants :

Tableau 11: Nombre de réfugiés selon la provenance

Origine des réfugiés	Nombre
République d'Angola	400
République du Rwanda	9 000
République Démocratique du Congo	14 000
République Centrafricaine	29 304

Source : Evaluation des interventions des nations unies en faveur des réfugiés en République du Congo, 2017

Le plus grand nombre des réfugiés (64,6%) vivent dans le Département de la Likouala et sont répartis comme suit :

- 10.190 individus (34,7%) dans le District de Bétou, en dehors des camps de réfugiés ;
- 7.689 individus (26,2%) dans le District de Bétou, dans les 2 camps de réfugiés (15 avril et Ikpengbelé) ;
- 3,4% d'individus vivent à Impfondo ;
- autres réfugiés installés à Brazzaville (29,1%), à Pointe Noire (4,6%) et Ouesso/Pokola (1,6%). Les femmes représentent 48,7% de cette population et les enfants de moins de 18 ans 48,1%.

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des réfugiés en fonction du genre.

Tableau 12 : Nombre de réfugiés selon le genre

Bénéficiaires	Homme	Femme	Total
Enfant de moins de 5 ans	5 511	5 216	10 727
Enfants (de 5 à 18 ans)	39 408	40 336	79 744
Adultes (18 ans et plus)	6 793	12 250	19 043
Total des bénéficiaires en 2016	19 043	57 802	109 514

Source : SPR-2016-200648

Il ressort de ce tableau que 109514 réfugiés ont bénéficié des aides alimentaires dont 19043 hommes et 57802 femmes. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans étaient de 10727 dont 5216 filles et 5511 garçons.

La quantité des aides alimentaires gérée par le PAM au Congo en 2016 se présente de la manière suivante :

Tableau 13 : Distribution des vivres par types de programmes/projets

Distribution des vivres (en milliers de tonne)						
Type de projet	Céréales	Huile	Pulses	Mix	Autres	Total
Programme pays	541	57	118	-	124	839
Regional EMOP	1 740	189	657	288	17	2,891
Single Country PRRO	243	7	77		31	358
Total distribution des vivres en 2016	2 524	252	852	288	172	4 088

Source : SPR-2016-200648

Sur un total de 4088 tonnes de vivres distribués, le programme pays a contribué à hauteur de 839 mille tonnes.

Le Congo dispose d'atouts agro-écologiques favorables à une production agricole en toute saison avec des saisons inversée de part et d'autre de l'équateur qui traverse le

pays. Cependant, elle est limitée essentiellement par une main d'œuvre insuffisante, vieillissante, constituée majoritairement des femmes et ne disposant pas des moyens techniques et financiers pour exercer cette activité. La faible production agricole fait recourir à des importations alimentaires de plus en plus croissantes et qui modifient les habitudes alimentaires.

Que disent les communautés à la base ?

La majorité des départements présentent une disponibilité des aliments issus des productions végétales. Cependant, il faut souligner la faible production de ces produits dans les départements du Kouilou et de la Cuvette-Ouest.

La production en poisson de mer est suffisante dans les départements de Pointe Noire et du Kouilou, mais moins importante dans les autres départements. Le poisson d'eau douce est disponible dans les départements de la Likouala, la Cuvette et la Sangha. En ce qui concerne la viande de chasse, elle est suffisante dans presque tous les départements visités.

Les produits d'élevage sont essentiellement issus des importations alimentaires. On note aussi une insuffisance du manioc au Kouilou et à Pointe Noire : d'où le recours aux autres départements (Lékoumou, Bouenza et le Niari).

La production des mangues, safous, maïs, arachides, ananas est disponible selon les saisons.

1.1.2. Accessibilité alimentaire

L'accessibilité de la nourriture est garantie lorsque les communautés et les ménages, y compris la totalité des individus qui les composent, disposent des ressources adéquates pour se procurer les aliments nécessaires à un régime sain, varié et équilibré.

La dimension accessibilité alimentaire s'analyse en distinguant le niveau physique des approvisionnements et le niveau monétaire perçus à travers la solvabilité des ménages. Elle constitue un aspect important de la sécurité alimentaire, en ce sens que même en cas de disponibilités suffisantes, on peut être confronté à des problèmes alimentaires si l'on n'y a pas accès.

1.1.2.1. Accessibilité physique

Les produits alimentaires sont acheminés vers les grandes villes par la voie carrossable, la voie ferroviaire, la voie aérienne, la voie fluviale et maritime. Les produits locaux sont distribués essentiellement dans les marchés. Les produits alimentaires importés sont vendus dans les marchés, dans les boutiques tenues en majorité par les étrangers.

Le Congo est caractérisé par un déficit en matière d'infrastructures nationales et départementales de transport. C'est un des principaux goulots d'étranglement pour le développement des activités économiques en général et agricoles en particulier. Cette situation constitue un frein à l'approvisionnement des marchés notamment en période pluvieuse.

Au niveau urbain, toutes les grandes villes et les chefs-lieux des départements et des districts sont dotées des marchés journaliers. Ces marchés sont périodiques dans les villages de l'interland.

Encadré 4 : Disparition des marchés forains

La disparition des marchés forains dans les bassins de production a affecté les échanges entre les producteurs ruraux, les commerçants et les consommateurs des villes. Les marchés forains représentaient, non seulement, une sorte d'émulation entre les producteurs des différents terroirs, mais aussi un cadre d'échanges entre le monde rural et le monde urbain.

Focus group, 2018

Le tableau 14 montre la destination de la production agricole selon les types de marché.

Tableau 14 : Destination de la production agricole des différents départements

Département	Marché départemental	Marché national	Marché extérieur	Marché local
Bouenza	1%	24%	0%	75%
Brazzaville	3%	0%	0%	97%
Cuvette-Ouest	26%	1%	0%	71%
Cuvette	3,20%	0%	1%	96,8
Kouilou	26%	13%	0%	61%
Lékoumou	15%	12%	1%	72%
Likouala	10%	3%	0%	87%
Niari	12	4%	1%	83%
Plateaux	2%	16%	1%	81%
Pointe Noire	2%	0%	0%	98%
Pool	3%	33%	1%	67%
Sangha	9%	2%	0%	81%

Source : ESA 2011

L'analyse de ce tableau montre qu'à l'exception des départements du Pool, de la Bouenza, des Plateaux, du Kouilou et de la Lékoumou dont une partie importante de la production agricole est écoulee sur le marché national, la quasi-totalité de la production agricole des autres départements est consommée localement.

Les départements situés dans les zones de frontière avec les autres pays écoulent 1% de leur production agricole à l'extérieur du pays.

1.1.2.2. Accessibilité économique ou monétaire

La précarité structurelle est aggravée par la flambée des prix des produits alimentaires qui réduit l'accès à une alimentation saine, suffisante et équilibrée des ménages les plus vulnérables.

En effets, le marché intérieur est confronté au problème de l'inflation des prix des biens de première nécessité et particulièrement des produits alimentaires. Au niveau national, l'inflation est sous-contrôle. En effet, malgré les importants investissements en infrastructures, le niveau d'inflation est toujours en-dessous de 3% depuis 1999. Entre 2008 et 2011, malgré la hausse des prix alimentaires au niveau mondial, les consommateurs congolais ont dû faire face à une augmentation des prix, mais de manière atténuée par rapport aux autres pays. Le riz a eu un taux d'augmentation annuel de 22,3%, le haricot 2%, l'huile de palme 4%, le fufou 13,7%⁸.

Plus récemment, les prix sont devenus plus stables et, comme le montre les figures ci-dessous certains produits ont eu une diminution du prix, probablement grâce à la réduction des coûts de transport entre Point Noire et Brazzaville. Le seul produit qui, depuis janvier 2015, a connu une augmentation du prix est l'huile de palme (surtout à Pointe Noire). Après avoir observé une augmentation du prix du riz de janvier à décembre 2015, celui-ci a totalement baissé durant toute l'année 2016 à Pointe-Noire alors qu'il a remonté à Brazzaville à partir du mois d'août 2016.

Malgré l'atteinte de l'autosuffisance en manioc, son prix reste élevé. Ce qui conduit une partie de la population à consommer le riz importé des pays asiatiques à un coût plus abordable.

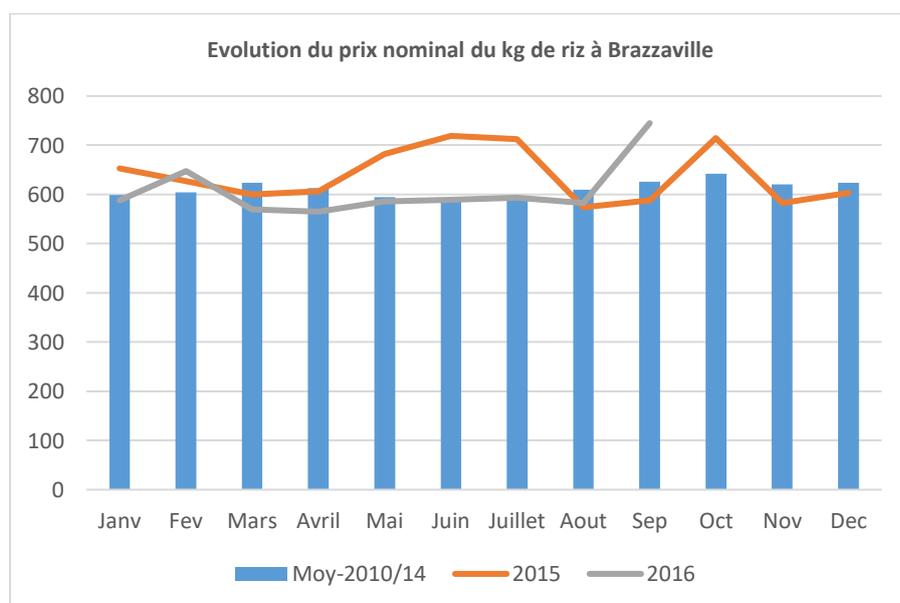


Figure 8 : Evolution du prix nominal du Kg de riz à Brazzaville

⁸ Source: suivi-mensuel des prix à la consommation du PAM.

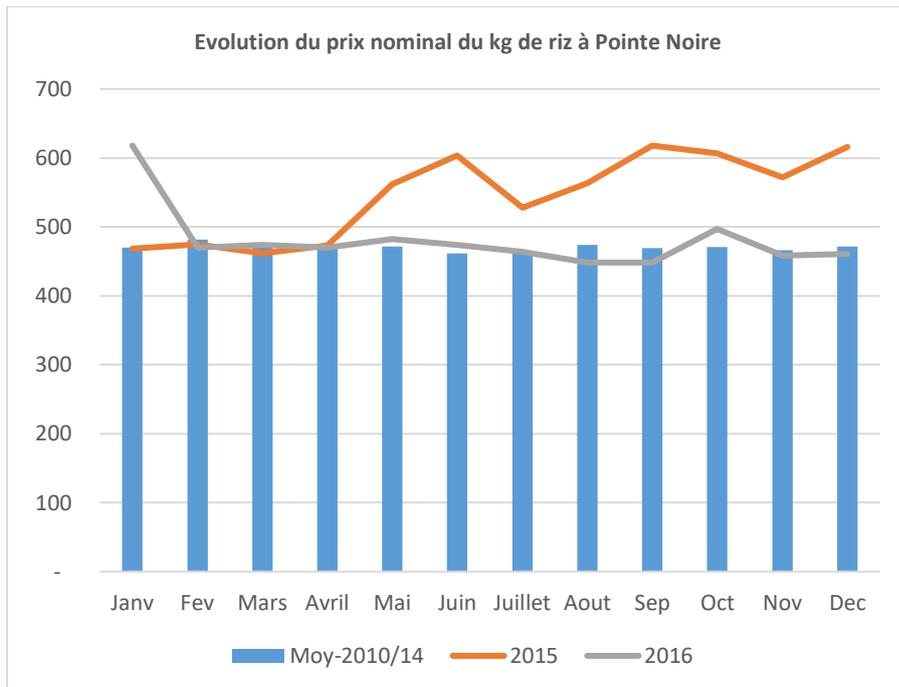


Figure 9 : Evolution du prix nominal du riz à Pointe Noire

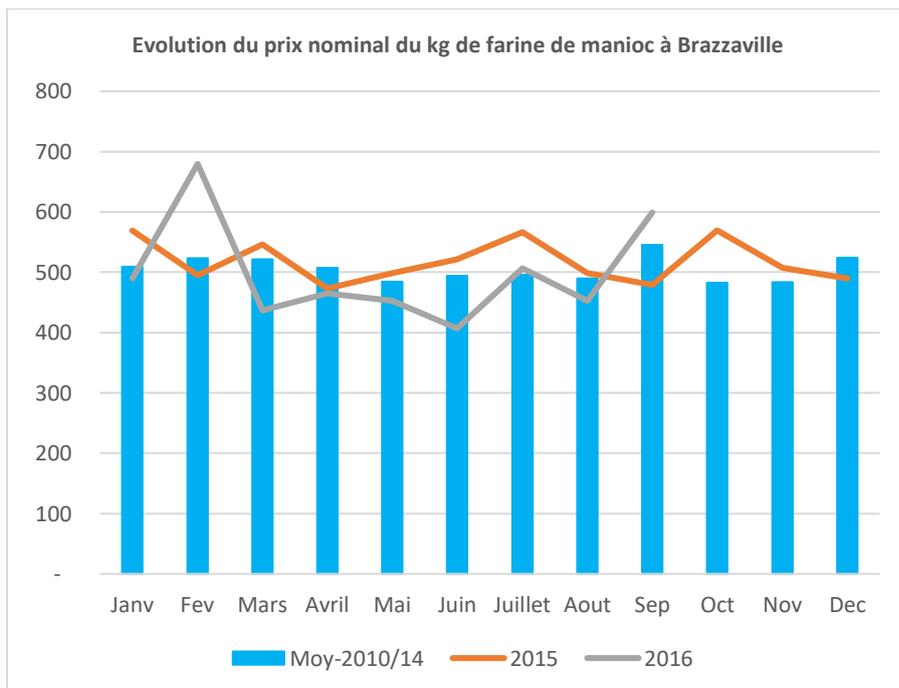


Figure 10 : Evolution du prix nominal du Kg de farine de manioc à Brazzaville

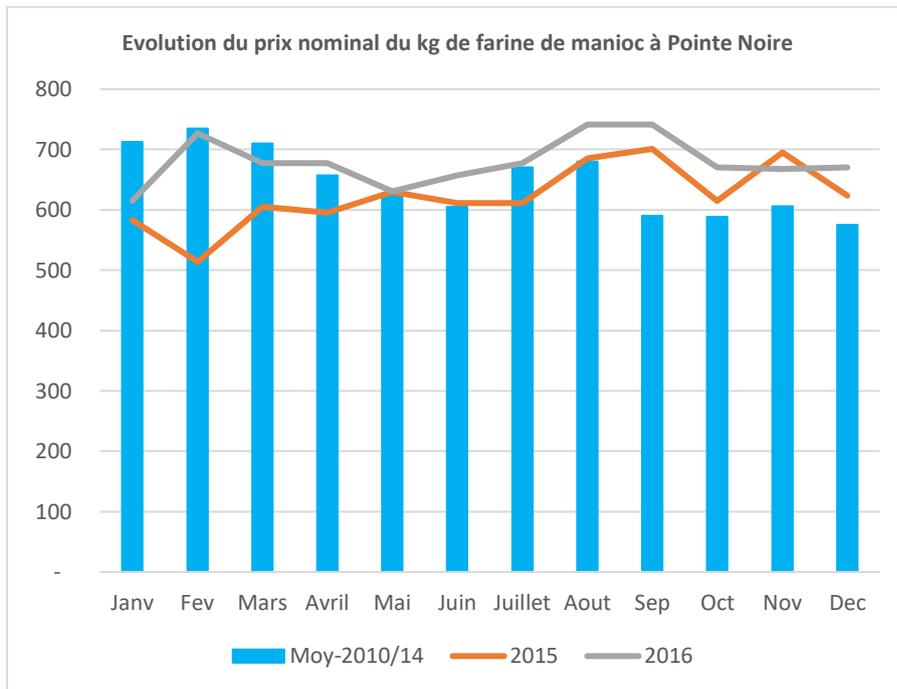


Figure 11 : Evolution du prix nominal de farine de manioc à Pointe Noire

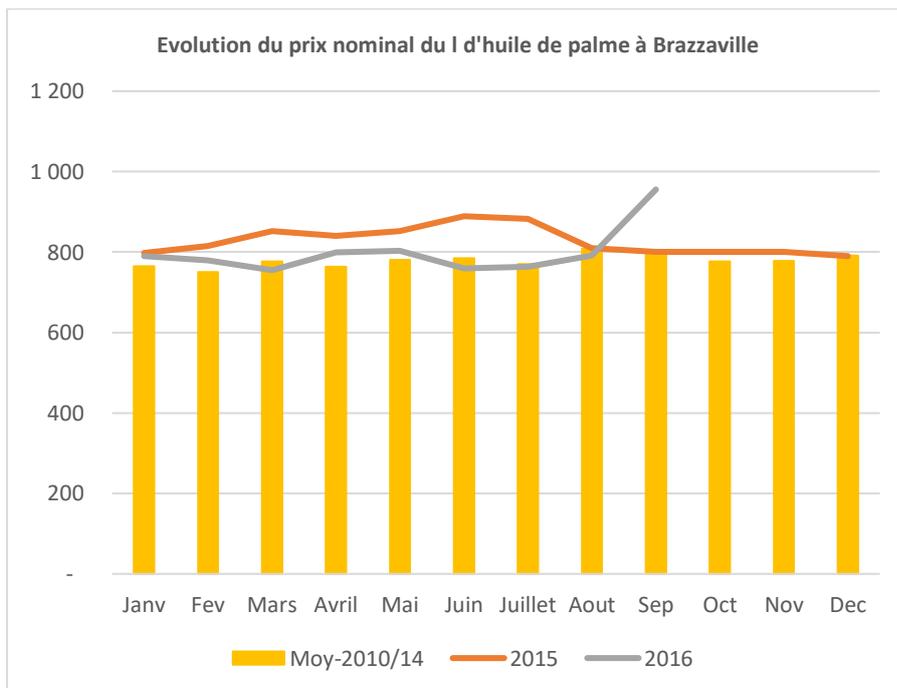


Figure 12 : Evolution du prix nominal de farine de manioc à Pointe Noire

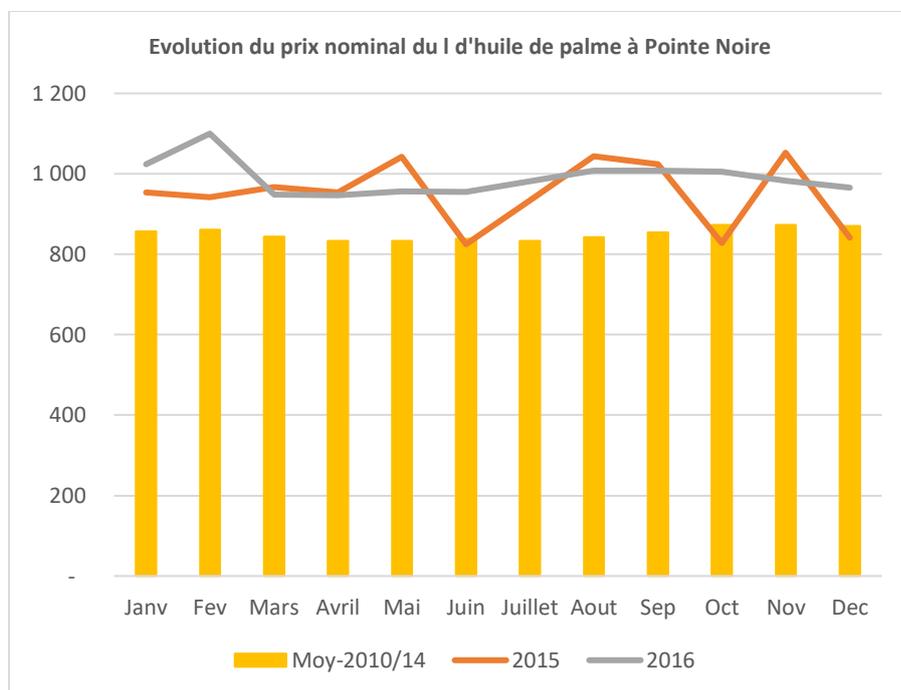


Figure 13 : Evolution des prix des denrées alimentaires (Source : INS, 2016).

Que disent les communautés à la base ?

La population a déploré l'insuffisance et le mauvais état de pistes agricoles pour acheminer leur récolte du point de production vers le marché avec pour conséquences le problème de pertes post récolte. Pendant la saison des pluies, plus de la moitié des vendeurs augmente le prix de leur production suite aux difficultés de transport rendant ainsi les aliments moins accessibles à la population vulnérable du fait de leur faible pouvoir d'achat.

1.1.3. Stabilité

La stabilité alimentaire est fortement tributaire de la capacité de stockage et de transformation des denrées agricoles. L'analyse des consultations départementales a montré le manque des structures de stockage des aliments. En effet, les structures de stockage constituent, une préoccupation majeure pour les producteurs. Ainsi, il est nécessaire de concevoir et de vulgariser des modèles de magasins de stockage avec un rapport coût efficacité favorable aux agriculteurs ruraux.

1.1.4 Utilisation des aliments

L'utilisation désigne la façon dont les ménages préparent et répartissent les aliments auxquels ils ont accès, ainsi que la capacité de l'individu à assimiler et à métaboliser les aliments. Elle comprend également les pratiques alimentaires, notamment pour les personnes ayant les besoins nutritionnels particuliers tels que les nourrissons, les jeunes enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes ou allaitantes et les malades. En effet, l'utilisation renvoie aussi aux aspects liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments. Elle intègre également l'eau et le combustible utilisés pour la cuisson ainsi que les conditions d'hygiène.

a. Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)

L'enquête par grappes à indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Survey) (MICS-CONGO 2014) révèle que la situation alimentaire est caractérisée par : un taux d'allaitement maternel précoce de 25,3 % ; un taux d'allaitement maternel exclusif de 32,7 % ; un taux d'alimentation minimale acceptable de 5,5 % chez les enfants de 6 à 23 mois.

Bien que 90 % d'enfants de 6 à 9 mois reçoivent une alimentation de complément, la majeure partie des mères utilisent souvent des aliments de complément à base de pâte de maïs fermentée ou de tubercules locales. Ces aliments présentent généralement une faible densité énergétique (moins de 100 kcal/100 g), des apports en protéines et en micronutriments limités ainsi qu'une hygiène précaire. Les aliments de complément disponibles sur le marché, conformes aux normes de l'UNICEF et de l'OMS, sont essentiellement importés et sont très onéreux, les rendant ainsi inaccessibles aux ménages les plus démunis.

b. Alimentation au sein des ménages

L'analyse globale de sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (AGSAV, 2014) estime que 14,2 % des ménages congolais étaient en insécurité alimentaire. Les ménages dirigés par les femmes sont plus exposés à l'insécurité alimentaire que ceux dirigés par les hommes (15 % contre 10%). Les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire comptent plus de la moitié de la population et renferment donc le plus grand nombre de personnes en insécurité alimentaire. Sur un total de 618 456 personnes en insécurité alimentaire, 545 634 personnes étaient en insécurité modérée et 72 822 en insécurité sévère.

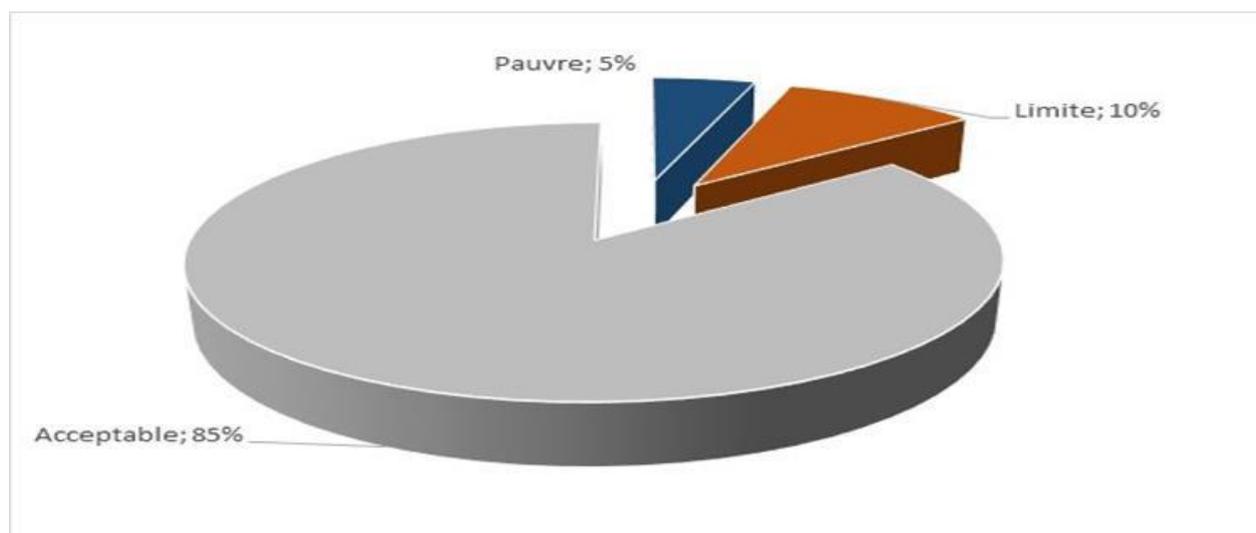
Selon l'enquête l'AGSAV 2014, l'insécurité alimentaire est répartie de la manière suivante : Lékoumou (36,9%), Niari (30,4%), Cuvette-Ouest (30,2%), Kouilou (29,5%). Bien que les départements de Brazzaville (9,7%) et Pointe-Noire (3,8%), affichent des taux faibles, ceux-ci souffrent de problèmes liés à la malnutrition et à la pauvreté chroniques.

c. Consommation alimentaire

Selon l'EDS 2011-2012, les pourcentages d'enfants de moins de 5 ans qui ne consomment pas quotidiennement les aliments riches en vitamine A et ceux riches en fer sont respectivement de 23 % et 35 %.

- Score de consommation alimentaire

Le score de consommation alimentaire (SCA) est une estimation de l'adéquation de la diète en se basant sur le proxy de la fréquence de la diversité de consommation de différents groupes d'aliments pendant les 7 derniers jours précédant l'enquête (PAM, Food Consumption Analysis: Calculation and use of the food consumption score in food security analysis, 2008). La figure 14 ci-dessous illustre la répartition du score de la consommation alimentaire.



Source : Enquête FRAT 2016

Figure 14 : Répartition du score de consommation alimentaire au niveau national

Cette figure indique que les ménages avec une consommation alimentaire pauvre sont de 5% et ceux ayant une consommation alimentaire limite sont estimés à 10%. Le niveau acceptable de la consommation alimentaire pour l'ensemble des ménages est estimé à 85%.

- **Diversité de la diète**

La variation de la consommation des groupes d'aliments selon le niveau du score de consommation, l'analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité a révélé que :

Parmi les aliments glucidiques, le manioc est le plus consommé et ceci de manière constante, indépendamment du Score de Consommation Alimentaire (SCA), tandis que le riz, les autres tubercules¹ et la banane plantain sont consommés très rarement.

- les légumes de couleur orange sont très peu consommés ;
- les légumineuses (arachide ou pâte d'arachide et haricot), importantes sources de protéines, sont aussi peu consommées alors que le poisson est consommé de façon croissante avec l'augmentation du SCA ;
- les produits carnés (volaille, viande) sont rarement consommés et seulement à partir du SCA limite. Les autres produits tels que les insectes et la viande de brousse sont très peu consommés ;
- la consommation des œufs et des produits laitiers permet de distinguer parmi les différents groupes de consommation alimentaire : ils ne sont pratiquement pas consommés par les ménages à consommation pauvre et très peu par ceux à consommation limite.

Encadré 5 : Evolution des habitudes alimentaires

Les habitudes alimentaires ont significativement changé. Les mets traditionnels plus énergétiques sont délaissés au profit des denrées alimentaires importés. Dans certaines localités, le riz prend de plus en plus de place au détriment du manioc.

En plus des légumes et fruits cultivés, nombreux produits forestiers non ligneux sont consommés par les populations congolaises. Il s'agit des feuilles du *Gnetum africanum*, des fruits d'*Aframomum stipulatum* (tondolo), de *Chrysophyllum spp*, etc.

Focus-groups (2018)

- **Sécurité sanitaire des aliments**

L'état des lieux en matière de contrôle qualité des aliments réalisé en 2009 par le ministère du commerce avec l'appui de la FAO révèle que : (i) la législation alimentaire est incomplète, ne couvre pas toute la chaîne alimentaire et insuffisamment fondée sur l'analyse des risques ; elle n'est pas en harmonie non plus avec les exigences internationales (Codex alimentarius) et la dimension des normes nationales fait défaut ; (ii) les capacités d'inspection, de contrôle et d'analyse des aliments sont peu fiables et (iii) l'exposition aux risques de toxi-infections alimentaires

constitue une menace sérieuse de santé pour le consommateur. Enfin les problèmes liés aux anthroozoonoses, aux produits chimiques, physiques et autres polluants environnementaux constituent les défis émergents auxquels le Congo est confronté.

Que disent les communautés à la base ?

Les modes de consommation ont changé, les populations ont abandonné certains aliments riches qui sont produits au niveau des terroirs pour consommer ce qui nous est imposé par les importations, ainsi que la manière de les accommoder d'où une monotonie dans les modes de préparation des aliments.

1.2. Insécurité alimentaire

Les contraintes liées à la sécurité alimentaire font références aux quatre piliers que sont : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation.

1.2.1. Contraintes liées à la disponibilité

L'agriculture congolaise est restée de type familial. Dans nombreux départements du Congo, pour augmenter la production agricole, les actifs agricoles font recours à la main d'œuvre non familiale par différentes formules. Il s'agit soit d'un système de rotation de main d'œuvre, soit de la participation des confessions religieuses au labour du champ de l'actif agricole demandeur.

Tableau 15: Facteurs de production végétale

Départements	Facteurs de production			
	Main d'œuvre non familiale	Mécanisation	Utilisation d'engrais	Utilisation des produits phytosanitaires
Bouenza	80,00%	8,30%	14%	4,70%
Brazzaville	90%	0%	0%	97%
Cuvette-Ouest	19%	0%	2%	2,40%
Cuvette	0%	0%	2%	1%
Kouilou	56%	0%	44%	5,50%
Lekoumou	78%	0%	2%	1,5%
Likouala	72%	0%	12%	1,60%
Niari	77%	0%	8%	6,80%
Plateaux	31%	32%	7%	1%
Pointe Noire	71,70%	21%	7%	11%
Pool	76%	1%	24%	7,30%
Sangha	61%	5%	11%	8%

Source : compilation des données d'ESA, 2011

a- Faible mécanisation de l'agriculture

La faible mécanisation de l'agriculture, le peu d'utilisation d'engrais et des produits phytosanitaires ne favorisent pas l'augmentation de la production agricole. Le département des Plateaux avec un taux de mécanisation de 32% est l'un des principaux greniers de la ville de Brazzaville pour les plantes à tubercules (manioc et ignames). Les activités de labour des champs du manioc sont actuellement assurées par des engins mécanisés.

b. Faible capacité technique des producteurs

Le Congo dispose dans chaque département des agents du ministère en charge de l'agriculture appelés chef de secteur agricole dont la mission est d'apporter un appui technique aux producteurs. Cependant, selon les focus groups le transfert des connaissances de la recherche vers les producteurs et les démonstrations sur les techniques culturales y afférentes sont insuffisantes. De même, les appuis à la structuration des producteurs en organisations de base et organisations faitières sont devenus symboliques.

c. Insuffisance des actifs agricoles

Les productions végétales pour l'essentiel proviennent de l'agriculture familiale qui compte 230.000 actifs pour 145.000 petites exploitations de 1,4 ha en moyenne. La superficie annuellement emblavée avoisinerait 400.000 ha tenant compte de la possibilité de deux saisons culturales dans la quasi-totalité des régions. Les cultures vivrières occupent 75% des superficies en cultures et les femmes assurent 70% de la main d'œuvre agricole.

d. Difficultés d'accès à la terre

L'accès à la terre est une contrainte majeure au développement agricole, malgré quelques souplesses rencontrées dans les zones forestières. Le système foncier traditionnel n'est pas propice à l'investissement agricole, à l'établissement des productions pérennes et aux exploitations collectives. La femme n'étant pas propriétaire dans le système lignager de gestion des terres, elle ne peut donc pas investir suffisamment dans le but d'améliorer la productivité.

e. Accès limité au financement

Le financement des activités agricoles n'est pas très courant par les établissements de crédit faute des banques agricoles. On estime en 2015 que 13685 sur un total de 267 419 ménages agricoles ont pu obtenir des crédits auprès des établissements des microfinances soit un pourcentage de 5,1% du total des ménages agricoles. Les ménages dirigés par les femmes représentent 2921 soit 1%. **Il sied de signaler que les montants de ces crédits sont faibles, les taux d'intérêt élevés et le paiement à court terme.** De telles pratiques ne favorisent pas la modernisation de l'appareil de production.

1.2.1.1. Contraintes au développement du sous-secteur production animale

L'étude sur le diagnostic du secteur agricole (MAE, 2011) a noté les principales contraintes du sous-secteur de l'élevage qui peuvent se résumer :

- a- Les contraintes fondamentales, on note essentiellement : le manque de tradition d'élevage, la faiblesse des capacités techniques et organisationnelles des producteurs, la faiblesse du système de suivi vétérinaire, l'insuffisance d'animaux reproducteurs dans le pays, la défaillance du système d'approvisionnement des producteurs en intrants de base (reproducteurs, aliments, produits et matériels vétérinaires, etc.) ;
- b- Les contraintes institutionnelles : on note une faiblesse d'institutions d'appui aux producteurs, l'inexistence des infrastructures d'abattage, de conservation et de transformation des produits ;
- c- Les contraintes liées à la recherche scientifique et à la vulgarisation des techniques d'élevage ; il s'agit de l'état embryonnaire de la recherche en matière d'élevage, l'absence d'un système efficace de vulgarisation des techniques d'élevage et de fourniture de semences améliorées, l'absence de politique d'amélioration des techniques d'élevage (action génétique et couverture zoo-sanitaire).

Le système agro-pastoral et halieutique est archaïque et peu productif, la baisse généralisée de la production nationale, l'incapacité de couvrir les besoins alimentaires de la population due à la faible mécanisation, la faible allocation budgétaire de la part de l'Etat, la faible utilisation de races performantes et la couverture nationale assurée en grande partie par les importations font ressortir les dépendances accentuées du pays vers l'extérieur.

Que disent les communautés de base ?

Les populations ont identifié les pesanteurs liées à la faible production : l'accès à la terre, les problèmes pédologiques (dans la Cuvette-Ouest), le désintéressement des jeunes aux travaux de la terre avec un fort taux d'exode rurale, l'insuffisance d'encadrement technique des producteurs et l'inadéquation formation – emploi.

1.2.2. Contraintes liées à l'accessibilité

a. Difficultés d'accès au marché

La mise sur le marché des produits agricoles est le plus souvent contraignante, pour des raisons diverses parmi lesquelles : le mauvais état des voies de communication des bassins de production vers les marchés, la faible structuration des producteurs et la méconnaissance des conditions du marché.

Encadré 6 : Relance de la production agricole par la réhabilitation des pistes

Le district de Yamba a connu un enclavement temporaire en 2017 du fait du manque d'entretien des pistes agricoles. La réhabilitation de la piste principale par la société DANGOTE a permis la relance de la production agricole dans ce district.

Focus-group (2018)

b. Coûts élevés des produits alimentaires

Selon les consultations départementales, les coûts des produits alimentaires sont élevés dans les marchés aussi bien urbains que ruraux au moment de la préparation des champs et des semailles.

Que disent les communautés de base ?

La crise économique actuelle a engendré la perte d'emplois et les retards dans le paiement des pensions des retraités qui a conduit à la précarité et à la réduction du pouvoir d'achat avec pour corollaires la sous-alimentation des ménages et le faible accès aux soins de santé.

1.2.3. Contraintes liées à la stabilité

La stabilisation des approvisionnements est fragilisée par plusieurs facteurs dont les plus contraignants sont, entre autres, les pertes post production, la faible transformation des produits alimentaires, le déficit en infrastructures de stockage et de conservation.

- Les pertes post production

Selon les consultations départementales, la population déplore la perte d'une partie de leur production qui aurait dû être consommée, transformée ou exportée.

- La faible transformation des produits alimentaires

Les techniques de transformation des produits alimentaires sont artisanales avec une faible prise en compte des notions de qualité.

- Le déficit en infrastructures de stockage et de conservation : les capacités de stockage sont influencées par le déficit énergétique avec pour corollaire des délestages fréquents qui ont un impact négatif sur les chaînes de froid. Le problème de stockage se pose avec acuité pour les productions animales (viandes, poisson, lait, œufs), mais également pour les fruits et légumes dont la haute teneur en eau les rend hautement périssables.

1.2.4. Contraintes liées à l'utilisation

a. Education nutritionnelle

Le faible niveau d'éducation nutritionnelle des populations s'explique par les consommations alimentaires inadéquates, l'insuffisance d'hygiène à tous les stades de la chaîne alimentaire. A cela s'ajoute l'absence de mesures préventives dans le cadre des opérations de transformation et de préparation des aliments, l'utilisation à mauvais escient des produits chimiques, des ingrédients et de l'eau, les conditions inadéquates ou impropres de transport et d'entreposage.

En outre, il est à relever la prolifération des aliments vendus sur la voie publique qui échappent à tout contrôle et qui, pour bon nombre de personnes, en raison de leurs activités, sont souvent tributaires de ce mode d'alimentation. Il y a également le

manque d'infrastructures de contrôle alimentaire pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

1.2.5. Crises humanitaires

Les catastrophes humanitaires sont des risques récurrents en Afrique en général et en Afrique Centrale en particulier. Ils sont liés aux phénomènes naturels et aux troubles socio-politiques fréquents dans les pays d'Afrique Centrale. Le déplacement des populations génèrent l'insécurité alimentaire dans les régions concernées et les régions riveraines.

Que disent les communautés de base ?

Selon les populations de la majorité des départements, les causes de non utilisation du colostrum et de non pratique de l'allaitement maternel exclusif sont liées au poids de la tradition, à l'ignorance, au manque d'information ainsi qu'à l'absence d'éducation nutritionnelle dans les centres de santé. Lorsqu'une femme allaitante n'est pas bien nourrit, elle n'aura pas suffisamment de lait pour nourrir son enfant. Les raisons qui poussent la mère à mettre l'enfant au plat familial à 06 mois, sont, entre autres, l'ignorance, le faible pouvoir d'achat et la nécessité d'une reprise précoce des activités champêtres.

1.3. Analyse de la situation nutritionnelle

Dans le domaine de la santé, la situation nationale est marquée par des taux de mortalité relativement élevés. La mortalité infanto-juvénile est évaluée à 68‰ alors que la mortalité maternelle est de 426 décès pour 100.000 naissances. Les principales causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans sont le paludisme, la diarrhée, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition.

En effet, la nutrition est l'ensemble des processus par lesquels un être vivant transforme les aliments pour assurer la croissance et le fonctionnement de son organisme. Elle est également une science pluridisciplinaire qui analyse les rapports entre la nourriture et la santé : étude de la composition des aliments, de leurs propriétés et de leur utilisation par l'organisme.

La malnutrition quant à elle, est un état physiologique anormal causé par des carences, des excès ou des déséquilibres dans les apports énergétiques et/ou en nutriments nécessaires pour mener une vie saine et active. Comme triple fardeau de la malnutrition, on distingue :

- sous-alimentation : elle se manifeste sous deux formes, à savoir :
 - malnutrition aiguë : c'est une perte de poids sévère et récente causée par un déficit d'apport alimentaire et accompagnée ou non de complication médicale. Très souvent, elle se manifeste sous forme de dépérissement ou d'œdème nutritionnel, ou des deux ;
 - malnutrition chronique : elle correspond à un état physiologique anormal causé par des carences ou des déséquilibres chroniques en un

ou plusieurs nutriments. Elle peut aussi entraver le développement physique et/ou intellectuel.

- carences en micronutriments : elle est caractérisée par la présence insuffisante de vitamines, de minéraux et/ou d'oligoéléments qui sont indispensables, en petites quantités, pour le bon fonctionnement, la croissance et le métabolisme d'un organisme vivant ;
- sur alimentation : elle a une incidence à long terme sur la santé. Elle correspond à une alimentation hyper-énergétique et/ou déséquilibrée par surabondance d'un ou de plusieurs types de nutriments nocifs en excès (graisses, sucres rapides, protéines animales).

Encadré 7 : Exemple de composition des mets journaliers de certaines localités

Au village Mouzanga-Zakité dans le district de Mouyondzi, les populations ont indiqué les mets suivants, consommés :

Feuilles de manioc (saka-saka) + sauce de noix de palme (mouamba) ou huile de palme accompagnée des tubercules de manioc bouillis (Minkimbou) ;

Oseille + sauce de noix de palme (Moumba) accompagné des tubercules de manioc bouillis (Minkimbou) ;

Pois d'angole + sauce de noix de palme (Mouamba) accompagnés des tubercules de manioc bouillis (Minkimbou). Ce sont ces trois mets qui sont souvent alternés dans la semaine. Ils montrent un déficit en protéines animales, une insuffisance en vitamines et un excès de lipides.

Cependant, le village a un cheptel important de caprins et ovins réservé pour la vente aux commerçants revenant des centres urbains.

Selon l'enquête MICS 2014-2015, comme l'illustre la figure 10, la situation nutritionnelle des populations congolaises est caractérisée par les différentes formes de malnutrition que sont :

- un taux de prévalence de la malnutrition chronique ou retard de croissance de 21,3 % d'enfants de moins de 5 ans contre le seuil de moins de 20 % fixé par l'OMS. Les départements les plus touchés sont ceux de la Likouala, la Sangha, la Cuvette-Ouest et la Lékoumou.
- Un taux de prévalence de la malnutrition aiguë ou émaciation de 8,1 % d'enfants de moins de 5 ans, contre le seuil de moins de 5 % fixé par l'OMS. La malnutrition aiguë est observée dans les départements de la Likouala, la Sangha, la Cuvette et la Cuvette-Ouest.
- Un taux de prévalence de l'insuffisance pondérale de 12,3% chez les enfants de moins de 5 ans contre le seuil de moins de 10 % fixé par l'OMS. Le département de la Likouala est le département où le taux de prévalence d'insuffisance pondérale est le plus élevé.
- un taux de faible poids à la naissance de 10 % ;
- un taux de prévalence de l'obésité de 5,9 % chez les enfants de moins de 5 ans ;

- une diète minimale acceptable de 7 % chez les enfants de 6 à 8 mois.

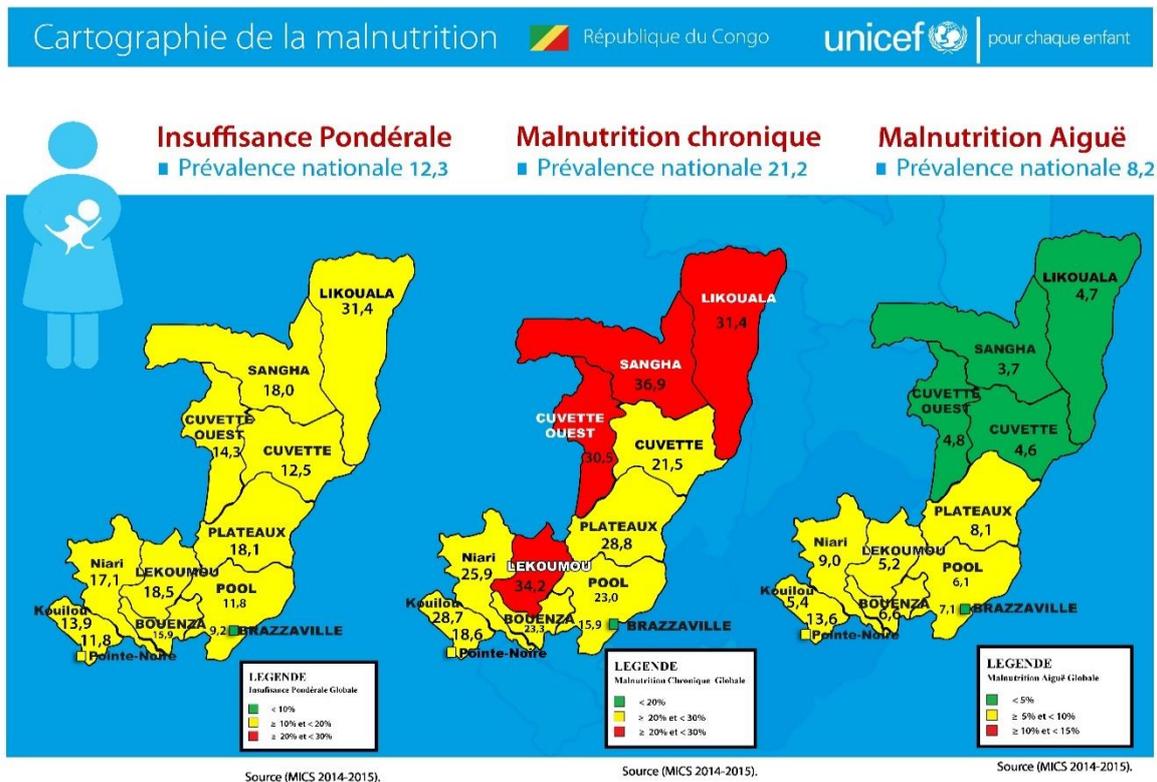


Figure 15 : Cartographie de la malnutrition (Source :MICS 2014-2015)

Les données de l'EDS 2011-2012 indiquent :

- une maigreur ou déficience énergétique chronique de 14% chez les femmes en âge de procréer ;
- une surcharge pondérale de 17 % chez les femmes en âge de procréer ;
- un taux de prévalence de l'obésité de 9 % chez les femmes en âge de procréer ;
- une l'anémie ferriprive est de 66,7 % chez les enfants de 6 à 59 mois, 55 % chez les femmes en âge de procréer, 58 % chez les femmes enceintes et 52 % chez les femmes allaitantes ;
- une proportion de 85,5 % de ménages consomme du sel iodé adéquat (> 15 ppm).

A propos de la vitamine A et de l'iode, les seules données existantes sont celles de 2003 et de 2006.

En effet, une enquête réalisée en 2003 par l'ONG Médecins d'Afrique avec l'appui de l'UNICEF sur les carences en vitamine A, selon la technique de l'impression oculaire transférée (OIT), avait révélé que 51,8% des enfants de 6 à 59 mois et 44,4 % des femmes enceintes et allaitantes présentaient une carence en vitamine A, contre le seuil de 40 % fixé par l'OMS.

En 2006, l'enquête sur les troubles dus aux carences en iode dans les trois départements les plus affectés en 1997 (la Likouala, la Sangha et la Cuvette) a montré

que 12,5% des enfants du primaire présentaient un goitre contre le seuil de moins de 5 % fixé par l’OMS.

Au Congo, la surveillance nutritionnelle ne se fait pas de façon effective, ceci s’explique par :

- le manque de toise dans les unités de consultation curative qui fait que nombre d'enfants venant au Centre de Santé Intégré (CSI) ne se voient pas déterminés leur statut nutritionnel et donc échappe à la statistique en matière de nutrition;
- les enfants pris en compte dans la surveillance nutritionnelle sont ceux de la Consultation Préscolaire qui sont censés être sains; d'où le système dépistage minimise le nombre de malnutris; surtout qu'à la base les relais communautaires manque de motivation pour faire le dépistage;
- après l'âge de 11 mois, les enfants ayant déjà reçu l'ensemble des vaccins obligatoires du PEV, le taux de fréquentation des CSI par les mères baisse remarquablement.
- l'insuffisance ou la rareté de sessions de renforcement de capacités des prestataires en matière de nutrition, due à l'épineux problème de financement.

Par ailleurs, le Congo fait face également aux maladies non transmissibles et facteurs de risques tels que l’hypertension artérielle (32,7 %), le diabète (16,2 %), les cancers (612 nouveaux cas enregistrés en 2016), le tabagisme (8 %), l’alcoolisme (62,8%) etc.

Le rapport commun de l'OMS et de la FAO de 2002 intitulé « Alimentation, nutrition et prévention des maladies chroniques » montre qu’une alimentation riche en graisses et en aliments à forte densité énergétique, joue un rôle clé dans l'augmentation de la prévalence de ces maladies chroniques (OMS/FAO, Diet, Nutrition and the prevention of chronic diseases, 2002).

Surpoids et obésité

Ils correspondent à la masse corporelle supérieure à la normale en raison d’une accumulation excessive de graisses pouvant nuire à la santé. Ils résultent d’une alimentation qui apporte plus de calories que le corps n'en a besoin, ce besoin étant variable en fonction de l'activité physique.

Diabète

Le diabète de type 2 appelé diabète non insulino-dépendant ou diabète de la maturité résulte d’une mauvaise utilisation de l’insuline par l’organisme. Il est en grande partie le résultat d’une surcharge pondérale et de la sédentarité. Récemment encore, ce type de diabète n’était observé que chez l’adulte, mais on le trouve désormais aussi chez l’enfant. Le diabète aggrave le risque de cardiopathies, d’affections rénales, d’accidents vasculaires cérébraux et d’infections (Gardner G, Halwell B, Underfed and Overfed: The Global Epidemic of Malnutrition, World Watch Institute Paper 150, March 2000).

Maladies cardio-vasculaires

Les maladies cardio-vasculaires sont dues dans une large mesure aux déséquilibres alimentaires et à l'inactivité physique. Le risque de maladies cardio-vasculaires sous leurs formes principales, cardiopathies et accidents vasculaires cérébraux, peut être diminué par une faible consommation de sel, de graisses saturées notamment les acides gras trans ; mais aussi par une consommation suffisante d'acides gras polyinsaturés (n-3 et n-6), de fruits, de légumes, par la pratique de l'activité physique et la surveillance du poids. La réduction de l'apport en sel aide à réduire la tension, cause majeure de maladies cardio-vasculaires.

Cancer

Le tabac est la principale cause de cancer mais certains facteurs alimentaires favorisent grandement divers types de cancer. Le maintien d'un bon équilibre pondéral réduit le risque de cancer de l'œsophage, du côlon, du rectum, du sein, de l'endomètre et des reins. Une consommation suffisante de fruits et de légumes devrait réduire le risque de cancer de la cavité buccale, de l'œsophage, de l'estomac, du côlon et du rectum.

Au regard de ce qui précède, la situation nutritionnelle au Congo est préoccupante. Les taux de prévalence des différentes formes de malnutrition sont au-dessus des seuils fixés par l'OMS. La sur alimentation a des conséquences en termes de santé publique sont aussi lourdes qu'une autre forme de malnutrition. Les professionnels de santé doivent agir au quotidien contre ce phénomène, en divulguant le plus largement possible des conseils hygiéno-diététiques adaptés.

Que disent les communautés à la base ?

Dans la majorité des départements, les enfants sont mis au sein dès la naissance, sauf dans le cas du département des plateaux où le colostrum n'est pas donné au nourrisson. Pour ce qui est de la pratique de l'allaitement maternel exclusif, elle n'est pas très suivie dans tous les départements car on donne l'eau au nouveau-né. A partir de 02 mois, on lui sert une bouillie de consistance légère à base de maïs ou de tubercules locales. L'enfant est mis au plat familial dès l'âge de 06 mois.

Dans les Plateaux, la population ne consomme pas les reptiles. Dans certaines familles ayant des animaux comme totems, la consommation de ces animaux leur est interdite.

1.4. Insécurité nutritionnelle

On distingue trois types de facteurs influençant l'état nutritionnel : les facteurs fondamentaux, les facteurs immédiats et les facteurs sous-jacents.

1.4.1. Facteurs fondamentaux

Au Congo, les facteurs fondamentaux sont : le niveau de la pauvreté, le milieu de résidence, le niveau de décentralisation, la gouvernance (administrative, législative et réglementaire) et la disparité du genre.

1.4.2. Facteurs immédiats

Parmi les facteurs immédiats, on peut citer l'alimentation inadéquate, les maladies parasitaires et infectieuses, dont l'infection à VIH.

1.4.2.1. Apports alimentaires inadéquats

L'inadéquation entre les apports alimentaires et les besoins nutritionnels influence directement de façon négative l'état nutritionnel. En effet, les régimes alimentaires sont insuffisants en quantité et en qualité : apports énergétiques et en micronutriments insuffisants chez l'adulte, inadéquation de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (faible taux d'allaitement maternel exclusif, mauvaise pratique du sevrage, restrictions chez certains groupes tels que chez les enfants et les femmes, interdits alimentaires, ...). Dans le cas des malnutritions par excès et de certaines maladies chroniques non transmissibles liées à la nutrition, en plus des apports inadéquats, certains facteurs tels que les modes de vie (inactivité physique, alcool, tabac) contribuent à leur survenue.

1.4.2.2. Maladies infectieuses et parasitaires

Elles représentent la principale cause de morbidité et de mortalité dans le pays selon les données fournies par l'annuaire statistique santé 2012. En effet, les principales causes de morbidité sont le paludisme (24%), la pneumonie (14%) et la diarrhée (14%) qui constituent les trois premiers motifs de consultations. Le pays est aussi confronté de façon récurrente aux épidémies de choléra, de poliomyélite et de rougeole.

L'infection à VIH a un impact négatif direct sur l'état nutritionnel des personnes infectées. La prévalence du VIH/SIDA au sein de la population congolaise était de 3,4 % en 2011 (Enquête de Séroprévalence et des indicateurs du VIH/SIDA - ESIS).

1.4.3. Facteurs sous-jacents

1.4.3.1. Insécurité alimentaire des ménages

Au Congo, selon une enquête du PAM en 2013, 121 326 ménages soit 618 456 personnes sont en insécurité alimentaire sévère ou modérée sur l'ensemble du pays soit 14,2 % des ménages sont en insécurité alimentaire, dont 1,7 % sévèrement et 12,5 % modérément.

Cette situation peut être majorée par l'impact négatif du changement climatique. Dans le bassin du Congo, l'impact du changement climatique sur les écosystèmes devrait exacerber le problème actuel d'insécurité alimentaire d'où une extension des terres agricoles au détriment des forêts, de la biodiversité et de la stabilité socio-économique.

1.4.3.2. Pratiques alimentaires inadaptées

L'allaitement maternel est généralement considéré comme la méthode optimale d'alimenter un bébé. Le lait maternel est pratique, toujours prêt et économique. Il est écologique car il ne laisse aucun déchet et ne nécessite aucun transport.

En effet, les pratiques alimentaires inadaptées du nourrisson et du jeune enfant constituent des facteurs favorisant la survenue de la malnutrition. Il s'agit de : la mise au sein tardive, l'utilisation de liquides autres que le lait maternel dans les 6 premiers mois de vie et l'introduction précoce ou tardive de l'alimentation de complément.

Par ailleurs, l'allaitement comporte des bienfaits pour la santé et le développement du bébé mais aussi pour la mère.

Pour les enfants : le lait maternel est l'aliment le plus nutritif, il protège contre les infections, les allergies, certaines maladies chroniques et cancers infantiles. L'allaitement permet aussi le contact visuel et la proximité physique entre la mère et l'enfant, ce qui renforce le lien entre eux.

Pour les mères : l'allaitement peut aider à la récupération post-partum et, à long terme, diminuer les risques d'obésité, d'ostéoporose, de cancer du sein et des ovaires et au développement d'un sentiment d'attachement plus fort envers son bébé.

Selon l'EDS 2011, seulement 24% des nouveaux nés sont mis au sein dans la première heure qui suit la naissance, le taux d'allaitement maternel exclusif (AME) reste faible (21%) et la durée moyenne d'allaitement maternel est de 15 mois au lieu de 24 mois.

Par ailleurs, l'existence d'interdits et de tabous alimentaires privent parfois les enfants, les femmes enceintes et allaitantes de bonnes sources de protéines et de micronutriments.

1.4.3.3. Eau, Hygiène et assainissement insuffisants

L'un des obstacles à la résolution des problèmes de santé dans notre pays est l'insuffisance d'hygiène et d'assainissement. En effet, parmi les dix principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires, trois pathologies sont directement liées à l'insuffisance d'hygiène collective ou individuelle. Il s'agit du paludisme, des infections respiratoires aiguës et des maladies diarrhéiques. D'après les données de l'analyse de la situation des enfants au Congo, ces problèmes de santé sont attribuables aux difficultés d'approvisionnement en eau potable, à l'insuffisance d'assainissement et à certains comportements non hygiéniques des populations. En effet, en milieu urbain, près de 85 % des ménages s'approvisionnent à des robinets, en milieu rural, cette proportion n'atteint pas 10 %. Dans 57 % des cas, les ménages ruraux boivent de l'eau de sources non protégées.

1.4.3.4. Faible accès aux soins de santé

Le faible accès aux soins de santé s'explique par l'insuffisance en quantité et en qualité des infrastructures, des équipements, du personnel et de l'offre de soins. De plus 23,74% des formations sanitaires périphériques ne remplissent toujours pas la norme minimale en personnel. L'accessibilité financière des populations aux médicaments et consommables médicaux reste faible.

1.4.3.5. Niveau d'instruction

Le faible niveau d'instruction contribue à la malnutrition au Congo. En effet, la prévalence de la malnutrition chronique sévère chez les enfants de moins de 5 ans issus de mères sans niveau d'instruction scolaire est de 26% contre 12% chez ceux issus de mères ayant un niveau secondaire du deuxième degré (EDSC 2011-2012).

1.5. Conclusion partielle

Malgré les conditions agro-écologiques favorables, l'alimentation du Congo est tributaire des importations qui seraient évaluées à plus de 500 milliards de francs CFA. Les paramètres de la situation alimentaire et nutritionnelle restent alarmants dans l'ensemble du Pays. En ce qui concerne la situation alimentaire, l'insécurité alimentaire s'explique par :

- l'insuffisance des actifs agricoles car la population congolaise est majoritairement urbaine ;
- la faible mécanisation du secteur agricole ;
- les difficultés d'accès à la terre ;
- le déficit en matière d'infrastructures nationales et départementales de transport ;
- la pauvreté structurelle aggravée par la flambée des prix des produits alimentaires.

La situation nutritionnelle est préoccupante et alarmante pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes et les femmes allaitantes car on note une absence d'un programme national de lutte contre la malnutrition chronique et un abandon de l'éducation nutritionnelle dans les CSI faute de personnel qualifié etc. Trois principaux facteurs sont responsables de l'insécurité nutritionnelle actuelle. Il s'agit :

- des facteurs immédiats (les apports alimentaires inadéquats et les maladies infectieuses) ;
- des facteurs sous-jacents (l'insécurité alimentaire, les pratiques alimentaires inadaptées, l'hygiène et l'assainissement insuffisants, le faible accès aux soins et le niveau d'instruction) ;
- et des facteurs fondamentaux liés au niveau de pauvreté, à la gouvernance, etc.

CHAPITRE II : REVUE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Ce chapitre a pour objectif de passer en revue les différentes politiques, stratégies et programmes qui concourent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, deux parties sont traitées à savoir : la revue des politiques, stratégies et plans et la revue des programmes et projets.

2.1. Revue des politiques, stratégies et plans

Le Congo, à travers le ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, s'est doté d'un document de vision « le PND 2012-2016 » dans lequel, il avait été envisagé d'asseoir sa stratégie d'industrialisation sur sept «grappes», parmi lesquelles l'agriculture et la chaîne agro-alimentaire. De même, il a été préconisé le développement des filières agricole vivrière autour des villes et d'exportation ; l'intensification de l'éducation nutritionnelle à tous les niveaux, à travers des programmes de communication sociale, éducative et institutionnelle ainsi que l'accessibilité des personnes vulnérables à l'alimentation, aux soins de santé et à l'éducation. Le Gouvernement avait également pris des engagements relatifs à la réforme foncière afin de permettre aux populations d'accéder à la terre.

Les différents départements ministériels ont élaboré plusieurs documents de politiques et stratégies liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit de :

A- Ministère en charge de l'Agriculture, de l'élevage, de la pêche

Dans ses attributions, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a plusieurs missions, parmi lesquelles :

- (i) initier le cadre législatif et réglementaire favorable au développement de l'agriculture et de l'élevage ;
- (ii) Assurer la production nationale en couvrant les besoins alimentaires du pays.

A cet effet, plusieurs politiques, stratégies et plans ont été développés. On peut citer :

- Politique Nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Lettre de politique de développement de la pêche et de l'aquaculture ;
- Stratégie de développement durable de la pêche ;
- Stratégie pour un développement durable de l'aquaculture au Congo ;
- Stratégie de développement de la filière manioc ;
- Stratégie de développement agricole 2004-2013 ;
- Plan de développement de la pêche durable en République du Congo ;
- Plan National de Développement du Cacao ;
- Schéma directeur pour le développement des filières de l'élevage.

La politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle vise, d'ici à 2030, l'avènement d'une société dans laquelle tous les individus, ménages et communautés disposent et consomment des aliments en quantité et en qualité satisfaisantes,

nécessaires pour leur plein épanouissement physique et psycho-affectif. Elle a pour objectif général de contribuer à réduire la prévalence de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes et son triple fardeau (dénutrition, carence en micronutriments, suralimentation).

B- Ministère en charge de la Santé

Le Ministère de la Santé et de la Population vise l'amélioration de l'état de santé des populations en général, celui de la femme et de l'enfant en particulier, afin de promouvoir leur participation au développement socio-économique du pays.

Pour ce faire, certaines politiques, stratégies et plans ont été développés :

- Politique nationale de santé ;
- Politique nationale de la promotion de la santé en 2011 ;
- Politique nationale sur les interventions à base communautaire en 2015.
- Stratégie de communication pour le changement de comportement en nutrition
- Stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant ;
- Stratégie nationale de prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH ;
- Cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Cadre stratégique de lutte contre la malnutrition, horizon 2025
- Plan stratégique de lutte contre les carences en micronutriments ;
- Plan national intégré de lutte contre les maladies non transmissibles ;
- Plan national de développement sanitaire (PNDS) ;
- Feuille de route nationale pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile 2007 ;

Le Scaling Up Nutrition ou Mouvement pour le Renforcement de la Nutrition (SUN) créé en 2010 est un mouvement mondial qui réunit les gouvernements, la société civile, les entreprises et les citoyens dans un effort mondial pour mettre fin à la sous nutrition. Il a, entre autres, objectifs la création d'un environnement politique favorable, avec un fort leadership du pays, et un espace commun (plateformes multi acteurs) où les acteurs peuvent aligner leurs activités et prendre une responsabilité conjointe pour le renforcement de la nutrition.

Depuis 2013, le Congo a adhéré à l'initiative Scaling Up Nutrition (SUN) qui vise la mise à échelle des activités de nutrition. Cette initiative a permis la mise en place en 2017, d'un comité ad hoc de sécurité alimentaire et nutritionnelle, prélude au cadre de concertation et de coordination des interventions de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le point focal SUN est champion de la nutrition.

La stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant a pour objectif général d'améliorer l'état nutritionnel, la croissance, le développement, la santé pour la survie du nourrisson et du jeune enfant, par la promotion d'une alimentation optimale.

Le cadre stratégique de lutte contre la malnutrition a pour objectif général, de réduire d'ici 2025, d'au moins 50% la prévalence de toutes les formes de malnutrition chez les populations vulnérables, notamment les enfants de 0 à 59 mois, les femmes enceintes et allaitantes.

C- Ministère des Affaires Sociales, l'action humanitaire et de la solidarité

La vision du Ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la Solidarité est d'offrir à l'ensemble de la population un paquet de mesures préventives promotionnelles et de protection, sur une base non contributive, fondée sur les principes de la solidarité et du droit à la protection, en vue de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

Ce ministère a produit les documents suivants :

- Politique nationale d'action sociale 2017, révisé ;
- Cadre stratégique pour le renforcement du système national de protection de l'enfant 2015 ;
- Plan d'action de la politique nationale d'action sociale 2018-2022.

La Politique Nationale d'Action Sociale (PNAS) assortie d'un plan d'Action 2018-2022 oriente les mesures qui seront prises pour renforcer l'action sociale en faveur des couches vulnérables de la population congolaise. Elle traduit ainsi la détermination du Gouvernement de réduire la vulnérabilité des populations par la mise en place de nouveaux programmes sociaux à large échelle.

Ce département a aussi élaboré un document de stratégie nationale de prévention, de réduction des risques et de gestion des catastrophes en république du Congo, qui a pour objectif outre de gérer les risques de catastrophe mais également d'assurer la résilience des populations, des collectivités locales et de la nation congolaise.

Cette gestion se fait malgré le manque de textes législatifs qui devraient encadrer les risques climatiques.

D- Autres départements ministériels

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est une question transversale et multi-acteurs qui concernent aussi bien les autres départements ministériels, à savoir :

Ministère en charge de l'Industrie

Le ministère en charge de l'industrie et de la promotion du secteur privé occupe une place capitale, d'autant qu'il est considéré comme l'un des piliers de la diversification de l'économie et un élément moteur de croissance et de création d'emplois.

Les documents stratégiques suivants ont été élaborés :

- Lettre de politique d'industrialisation du Congo ;
- Stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments 2016-2020 ;
- Plan d'action pour la fortification des aliments en micronutriments 2016-2020 ;
- Plan d'action de la commission nationale pour la fortification des aliments ;
- Feuille de route du processus national de fortification de la farine de blé en fer en 2008.

La stratégie nationale de lutte contre les carences en micronutriments a pour objectif général d'améliorer le statut en micronutriments des populations congolaises en particulier les femmes enceintes et allaitantes, les enfants et les adolescents.

Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation

La politique nationale sur l'alimentation scolaire est le principal document stratégique ayant un lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette politique a pour but de promouvoir le développement cognitif, intellectuel, physique, mental et moral des enfants à travers une alimentation scolaire saine, équilibrée et à base des produits locaux.

Outre la politique nationale, le ministère a élaboré deux autres documents :

- Plan national de développement Horizon 2025 ;
- Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025.

Ministère de l'économie forestière

Les missions assignées au Ministère de l'économie forestière consistent, entre autres, à veiller à la protection et à la conservation du patrimoine naturel.

Les documents élaborés dans ce département ministériel sont :

- Stratégie nationale du développement durable ;
- Stratégie nationale REDD+ ;
- Plan national d'investissement REDD+.

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique est en charge des politiques de production et de distribution d'électricité et de l'eau. L'objectif global de ce département est d'amener le plus grand nombre possible des populations à accéder à l'énergie, à l'eau potable et aux services d'assainissement de façon pérenne et à moindre coût, dans un environnement assaini, en tenant compte des couches les plus démunies.

Ce ministère a élaboré les documents suivants :

- Politique nationale de l'eau et de l'assainissement ;
Document de stratégie sectorielle de l'eau et assainissement ;
- Document de stratégie de développement des secteurs de l'énergie électrique, de l'eau et de l'assainissement.

Ministère de la Recherche Scientifique et de l'innovation technologique

Le Ministère en charge de la Recherche Scientifique a pour missions essentielles :

- la production et l'accroissement des connaissances ;
- la contribution, par les résultats des découvertes scientifiques, à la résolution multidimensionnelle des problèmes vitaux de la communauté nationale ;
- le renforcement des capacités et de l'expertise nationale en matière de science et de technologie ;
- la formation à la recherche par la recherche ;

- la valorisation et la diffusion de l'information et de la culture scientifiques ;
- la promotion, sur des bases scientifiques et éthiques, des savoirs endogènes et des acquis de l'innovation technologique.

Les documents suivants ont été produits par le ministère en charge de la recherche scientifique :

- Politique Nationale pour le Développement de la Science et la Technologie (2008) ;
- Plan National de Développement Scientifique et Technique (PNDST) 2009 – 2013.

Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement

Depuis l'adoption de la politique nationale relative au genre en 2008, le ministère en charge de la promotion de la femme consacre l'essentiel de ses ressources budgétaires aux activités génératrices de revenus au profit des femmes et des filles mères. Il s'agit généralement des activités de maraîchage et de transformation des produits agricoles et halieutiques qui permettent à celles-ci d'une part, de se prendre en charge et d'autre part, de contribuer à une alimentation saine et suffisante.

Ministère du commerce, des approvisionnements et de la consommation

Le ministère en charge du commerce joue un rôle prépondérant dans le développement socio-économique du pays sur la régulation du commerce et la maîtrise des prix des denrées alimentaires. Ce ministère a élaboré un plan national du développement du commerce.

2.2. Revue des programmes et projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Cette partie concerne les programmes et projets qui découlent des politiques et des plans des différents ministères qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces programmes et projets devraient contribuer à améliorer la sécurité alimentaire des populations grâce à une plus grande disponibilité et une meilleure accessibilité aux denrées alimentaires.

a- Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

Plusieurs programmes et projets visant l'amélioration de la situation alimentaire des ménages ont été exécutés (Tableau 19). Il s'agit du :

- programme national de sécurité alimentaire (PNSA, 2008-2012) ;

- Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) ;
- programme banane ;
- programme manioc ;
- projet de développement rural (PRODER) ;
- projet Congo-SAN ;
- projet de nouveaux villages agricoles ;
- projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP) ;
- projet de développement des filières agricoles (PADEF) ;

Encadré 8 : Opinion des populations sur les projets développés dans leur localité

Le PRODER est le projet qui a été le plus apprécié par les populations des bassins de production visités car ses résultats sont probants notamment la distribution des boutures saines conduisant à l'éradication de la cochenille du manioc et à l'augmentation de sa production.

Il en est de même du projet CONGO-SAN qui a permis une augmentation de la production caprine et ovine. Cependant, les effectifs ont connu une forte diminution suite aux maladies pour lesquelles les paysans n'ont pu faire face par manque de formation.

Focus-group (2018)

- projet métayage bovin (repeuplement du cheptel bovin) ;
- projet mécanisation agricole ;
- projet sucre ;
- fonds de soutien à l'agriculture.

La relance de la culture intensive du palmier à huile, du manioc, de la banane plantain et d'autres spéculations telles que le maïs devrait contribuer au développement d'une production industrielle locale à moyen terme

Encadré 9 : Cibles et résultats du PDARP

Cibles :

- renforcement des capacités des agents du MAEP ;
- construction de 28 infrastructures de marché ;
- réhabilitation de 1401 Km des pistes rurales ;
- entretenir 500Km des pistes rurales ;
- appuyer 900 microprojets.

Résultats obtenus :

- renforcement des capacités de plus de 432 agents du MAEP ;
- construction de 41 infrastructures de marchés ;
- réhabilitation de 13319 km de pistes agricoles ;
- entretien de 446 Km des pistes agricoles ;
- appui à 951 microprojets.

Source : Document d'évaluation (2017)

Le Pacte de Maputo, auquel le Congo a souscrit en 2013, définit 7 (sept) axes prioritaires représentant les priorités du Congo lesquelles s'intègrent parfaitement dans les piliers du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africain (PDDAA). La signature de ce Pacte a ouvert la voie à l'élaboration du Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)

La PNIASAN est un outil d'investissement agricole et de la sécurité alimentaire. L'objectif général du PNIASAN-Congo est de promouvoir une croissance du secteur agricole et rural qui puisse contribuer à une réduction rapide et significative de la pauvreté, un recul de la faim, l'accroissement des revenus agricoles et non agricoles. Il s'agit fondamentalement de promouvoir une croissance qui mettrait en œuvre des politiques, programmes, projets, actions et mesures permettant aux actifs d'exploiter les opportunités découlant de la croissance.

Les objectifs spécifiques se déclinent :

- ✓ Améliorer la productivité agricole pour atteindre au moins un taux de croissance moyen de la production agricole de 6%, et dans l'hypothèse favorable un taux de 10,8% conforme aux objectifs du PND (2012-2016) avec un accent particulier sur les petits producteurs et les femmes ;
- ✓ Promouvoir un accès équitable à la terre, au financement, à la connaissance, à l'information, à l'innovation technologique des petits producteurs et des femmes ;
- ✓ Promouvoir des méthodes de production respectueuses de l'environnement et une culture de gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ Promouvoir par une croissance des revenus dans des filières susceptibles de conduire à la réduction rapide et significative de la pauvreté conjuguée à un partage plus équitable des fruits de la croissance ;
- ✓ Promouvoir des marchés agricoles dynamiques dans les bassins de production, vers les marchés urbains, nationaux, régionaux et faciliter l'intégration dans l'économie de marché des petits producteurs agricoles, halieutiques et forestiers.

L'application du PNIASAN permettra d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'innocuité des aliments.

Encadré 10 : Quelques recommandations des populations pour l'amélioration des résultats des différents projets

- amélioration de la gouvernance des projets ;
 - amélioration de la stratégie de ciblage des bénéficiaires ;
 - implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets ;
 - formation et suivi des bénéficiaires des projets ;
 - formation des évaluateurs congolais ;
 - création des radios communautaires permettant de diffuser les bonnes pratiques
- Focus-group (2018)

Les axes prioritaires du Pacte correspondent aux 7 programmes du PNIASAN qui sont : le développement de l'agriculture et de l'élevage, le développement de la pêche et de

l'aquaculture, l'appui à la valorisation des ressources forestières, l'amélioration de l'accès à la terre et au financement, le renforcement de la recherche agricole et diffusion des innovations, l'amélioration de l'état alimentaire et nutritionnel et enfin le renforcement des capacités opérationnelles nationales.

✓ **Pêche et aquaculture**

Un projet de développement de la pêche et de l'aquaculture continentale est en cours d'exécution. Il vise à améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et des pisciculteurs grâce au développement de la filière des produits halieutiques dans les zones d'interventions.

Encadré 11 : Conflits entre pêcheurs Chinois et Congolais

Les pêcheurs chinois sont autorisés à pêcher à 12 km des côtes car ils utilisent des gros bateaux. La pêche artisanale se pratique en pirogue le long de la côte par les pêcheurs congolais et africains. Les armateurs chinois ne respectant pas cette réglementation détruisent systématiquement tous les filets des pêcheurs évoluant de Matombi à Nzambi avec pour conséquence la détérioration de la vie familiale par le manque de revenus et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Depuis décembre 2017, ces pêcheurs sont en arrêt de travail.

Focus-groups Bas Kouilou (2018)

Tableau 16 : Différents plans, programmes et projets menés au ministère en charge de l'agriculture

Politiques et Stratégies	Plans d'action	Programme / Projets	Objectifs	Budgets	Suivi et Evaluation	Analyse critique et Résultats
3- Ministère de l'Agriculture de l'Elevage, de la Pêche et de Pisciculture						
La politique nationale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle		Programme Nationale d'Investissement Agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021)	Promouvoir une croissance du secteur agricole et rural qui puisse contribuer à une réduction rapide et significative de la pauvreté, un recul de la faim, l'accroissement des revenus agricoles et non agricoles	389,765 milliards de FCFA		
		Programme National de sécurité Alimentaire (PNSA)	Contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté devenues chroniques au Congo	42 milliards de F CFA	Pas d'évaluation finale du Programme	Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans le secteur agricole, mais ce programme n'a pas fait l'objet d'une évaluation finale qui aurait déterminé le niveau d'atteinte des objectifs et les résultats obtenus en attendant la réalisation des enquêtes spécifiques pour évaluer l'impact du programme sur l'état alimentaire et nutritionnel des populations cibles notamment le niveau exact de l'atteinte de l'objectif global du PNSA à savoir : contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté devenues chroniques au Congo
		Projet Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Congo (Congo SAN)	(i) améliorer le taux de scolarisation des enfants dans les zones à haute insécurité alimentaire ; (ii) augmenter et diversifier les productions agro-sylvo-patorales y compris les revenus agricoles des exploitants familiaux dans les départements de la Likouala,			

Politiques et Stratégies	Plans d'action	Programme / Projets	Objectifs	Budgets	Suivi et Evaluation	Analyse critique et Résultats
			du Pool et Sangha ; (iii) améliorer l'accès des femmes enceintes et des jeunes enfants aux services informations et fournitures essentielles en matière de nutrition			
		Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA)		2 525 748 000 francs CFA		Le rapport final du PSSA a montré les acquis de ce programme et permis d'identifier les contraintes sur la base desquelles des suggestions et/ou recommandations ont été formulées.
Lettre de la Politique Agricole	Plan Nationale du Développement du Secteur Agricole	Programme d'Actions Prioritaires 2017-2021				
	Stratégie de Relance de la Politique Agricole	Fonds de soutien pour l'Agriculture				
	Stratégie de développement de la filière manioc	PDARP	Accroître la capacité des populations pauvres des zones rurales en vue d'augmenter leurs revenus	50,5 millions US\$ et 10,5 millions US\$ additionnel	(i)Des rapports d'avancement semestriels et annuels ont été produits ; (ii) les rapports d'achèvement et d'impact du projet ont été réalisés	Le projet a atteint ses objectifs :(i) le revenu moyen tiré de l'agriculture de chaque ménage à plus que doublé ; (ii)l'augmentation substantielle des revenus des producteurs s'est traduite par l'acquisition des biens matériel et l'amélioration des conditions de vie des familles.

	Stratégie de Relance de la Politique Agricole	Les PRODER	améliorer de la production du manioc	PRODER1 :15 814 000 \$EU; PRODER SUD : 20 810 000 \$EU ; PRODER	Production des rapports annuels	Les populations étaient satisfaites des résultats du projet. La relance de la
				3 : 18 670 000 \$EU		production agricole a été appuyée ; l'incidence de mosaïque du manioc a été évaluée, des stratégies ont été mises en place pour limiter les attaques des variétés de manioc sensibles, les clones résistants au virus ont été introduits et les variétés de manioc résistant à la mosaïque ont été assainies
		Projet d'appui aux petits producteurs de haricots	développer une approche chaîne de valeur haricot de façon à assurer une offre consistante et structurée afin d'accroître l'accès au marché des petits producteurs.	1.534.601 €		
	Stratégie de développement agricole 2004-2013	Projets manioc et banane	L'objectif de la stratégie est d'assurer la promotion du manioc comme moteur de l'économie rurale et d'harmoniser le cadre d'intervention par l'établissement des synergies entre intervenants en vue de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté des acteurs de la filière.	80 4000 000 USD	Non encore exécuté	

		Projet Nouveaux villages agricoles	créer des villages qui deviendront des centres-pilotes de développement agro- pastoral			Depuis l'installation du premier village à NKOUO, département du Pool, la production locale des œufs de table a augmenté. Environ 200 000 œufs sont produits par an, ce qui a réduit les importations de cette denrée.
		Projet petits fermiers	Appuyer les paysans dans la	2 227 936 167 FCFA		
			production du riz, du haricot et autres produits	(1 336 761 700 FCFA pour le gouvernement et 891 174 467 FCFA pour le PAM)		
		PADEF	Améliorer durablement la sécurité alimentaire, les revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs, pêcheurs) et de créer des emplois durables pour les ruraux, en particulier les jeunes et les femmes s	17,350 millions USD (9,805 millions USD pour le FIDA soit 57% et 7,012 millions USD pour le gouvernement soit 40% du coût total)	(i) Production des rapports trimestriels ; (ii) production des rapports annuels	les indicateurs de performance se sont largement améliorés, malgré les tensions de trésorerie liées par le retard dans le décaissement des DRF par le FIDA et le non physique du PTBA est à 67%. La réalisation financière du Programme est de l'ordre de 46,33% depuis le début versement des fonds de la contrepartie par le Gouvernement. Le taux d'exécution du PADEF.
		PDPAC	améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire des pêcheurs et pisciculteurs grâce au développement de la filière des produits halieutiques dans la zone d'intervention	214.000 USD, Taux d'exécution Physique des activités : environ 70 % ; Taux d'exécution Financière: environ: 88 %	(i) Production des rapports trimestriels ; (ii) production d'un rapport annuel	(i) appréciation du partenariat établi avec le MAEP, (ii) satisfaction pour les premiers résultats obtenus en dépit des difficultés liées au retard constaté dans le démarrage du TCP (iii) Disponibilité à apporter son assistance technique au gouvernement et

						particulièrement au projet dans la suite de ses activités
		Projet de Mécanisation Agricole				
Lettre de Politique de la Pêche et aquaculture	Plan de Développement de la Pêche Durable en					
	République du Congo					
	Stratégie de développement de la pêche					
	Stratégie de développement de l'aquaculture					

b- Ministère de la Santé et de la Population

Au ministère de la Santé et de la population, plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre (Tableau 20). L'entité gouvernementale en charge de la mise en œuvre des interventions spécifiques en faveur de la nutrition est le service de l'Alimentation et de Nutrition. La lutte contre la malnutrition au niveau opérationnel repose essentiellement sur : le dépistage et la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère et modérée au niveau des formations sanitaires et de certaines communautés, la promotion d'une bonne alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE), la lutte contre les carences en micronutriments, la communication pour le changement de comportement des populations, le renforcement des capacités des agents de santé opérant dans le secteur de la nutrition et le suivi-évaluation des activités.

La nutrition est également prise en compte dans le programme pays PAM 2015-2018. Il vise à améliorer la récupération nutritionnelle des personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui reçoivent un traitement et à prévenir la malnutrition chronique chez les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 02 ans.

Tableau 17 : Différents plans, programmes et projets menés au ministère en charge de la santé

Politiques et Stratégies	Plans d'action	Programme / Projets	Objectifs	Budgets	Suivi et Evaluation	Analyse critique et Résultats
4- Ministère de la Santé et de la Population						
Politique Nationale de la Santé	Plan national intégré de lutte contre les maladies non transmissibles	Programme élargi de vaccination	Réduire la morbi-mortalité des maladies évitables par la vaccination		Rapport trimestriel et annuel	De 2012 à 2014, les couvertures étaient de l'ordre de 80 à 86%. A partir de 2015, les couvertures ont chuté jusqu'à atteindre 69% en 2017 (DTC3) Cette baisse est due au problème de financement, à la mutation du personnel formé et à l'absence de supervision.
Politique nationale de la Promotion de la Santé	Plan National de Développement Sanitaire	Programme national de lutte contre le SIDA	D'ici à 2020, 90% de personnes diagnostiquées, 90% de personnes prises en charge et 90% de personnes prises en charge et dont la charge virale est indétectable			
	Plan National de Développement Sanitaire	Prévention de la transmission du VIH mère – enfant	Elimination de la transmission mère -enfant			
Politique Nationale sur les interventions à base communautaire	Plan National de Développement Sanitaire	Programme de développement des services de santé	Augmenter le taux d'utilisation des services de santé maternelle et infantile dans les zones ciblées et améliorer leur qualité		Rapport trimestriel	Mise en place d'une base de données digitalisées. De 2016-2017, les consultations prénatales sont passées de 83600 à 145 425, les accouchements de 31400 à 50 125 et les enfants complètement vaccinés de 30400 à 50500.

Politiques et Stratégies	Plans d'action	Programme / Projets	Objectifs	Budgets	Suivi et Evaluation	Analyse critique et Résultats
Stratégie Nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune		Projet d'appui aux activités de nutrition	Améliorer l'état nutritionnel, la croissance, le développement, la santé pour la survie du nourrisson et du jeune enfant, par la promotion d'une alimentation optimale.			
Le Cadre stratégique de lutte contre la malnutrition, horizon 2025	Plan opérationnel 2016-2019 Plan d'estimation des coûts	programme pays de coopération PAM 2015-2018	Améliorer la récupération des personnes vivant avec le VIH et la tuberculose qui reçoivent un traitement et à prévenir la malnutrition chronique chez les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 02 ans.		Rapport trimestriel et annuel	Avec l'appui technique du SUN, plusieurs documents stratégiques ont été élaborés
Politique Nationale de la Santé	Plan national intégré de lutte contre les maladies non transmissibles		D'ici 2020 faire passer le taux mondial de la mortalité maternelle au-dessous de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes et pour les enfants 25 décès pour 1000 naissances			Une petite régression chez les enfants où le taux de décès est passé selon EDSC2011-2012 de 68 décès/1000 naissances vivantes à 52 avec le MICS 2014-2015 et une augmentation chez les mères (426/100 000 naissances vivantes EDSC2011-2012 et 436 MICS 2014-2015.

c- Ministère en charge des Affaires Sociales

Sur le plan opérationnel, ce ministère a développé les projets ci-dessous (Tableau 21):

- projet "Lisungi".

La lutte contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion reste une priorité d'action pour le gouvernement. Le projet Lisungi lancé en juillet 2015, vise à mettre en place les piliers essentiels d'un programme national de filets sociaux. Trois grandes lignes composent son objectif :

- La garantie de revenu : le revenu contribue à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la sécurité alimentaire. Il améliore la qualité, la quantité et la variété de l'alimentation des familles ;
- L'accès aux services : tels l'éducation, la santé, l'état civil ;
- L'inclusion productive : en améliorant les compétences et la qualification des jeunes et des adultes pour augmenter les possibilités d'emploi et la génération de revenus.

Le programme pilote est mis en œuvre dans 3 départements :

- Brazzaville (Makélékélé, Bacongo, Moundali, Talangä ;
- Pointe-Noire (Mvoumvou,) ;
- Cuvette (Makoua, Oyo).

Le projet Lisungi verse trois types de prestations aux bénéficiaires : i) un montant mensuel fixe par ménage (10 000 FCFA) pour tous les ménages éligibles ; ii) un montant individuel variable par enfant en charge (5 000 FCFA) ; iii) un montant individuel variable par personne âgée (10 000 FCFA). L'ensemble des prestations ne peut excéder la somme de 45 000 FCFA par ménage.

Les partenaires d'exécution sont les ministères suivants : Economie et Finances, Santé et population, Enseignement primaire, secondaire et Promotion de la femme. Autres intervenants : l'Institut Nationale de la Statistique intervient dans les enquêtes de base ; la Banque Postale du Congo assure les paiements des ménages.

Viennent en appui au Gouvernement pour le financement du projet, la Banque Mondiale, L'Agence Française de Développement et l'UNICEF.

Malgré les retards de versement des prestations auprès des ménages, le projet se poursuit.

- projet des "filets de sécurité alimentaire"

Le projet des "*filets de sécurité alimentaire*" auprès de 4000 ménages basés à Brazzaville, Pointe-Noire, Owando et Sibiti. Ce projet a pour objectif général de réduire la vulnérabilité des ménages à travers des transferts monétaires réalisés avec la collaboration de la société de téléphonie mobile MTN.

- Ses objectifs spécifiques sont : i) améliorer la consommation alimentaire des populations vulnérables ; ii) assurer l'accès des femmes enceintes et/ou allaitantes et de leurs enfants aux services de soins ; iii) améliorer les conditions de vie des ménages affectés par le VIH ou/et la tuberculose ; iv) augmenter l'adhérence au traitement des PVVIH et tuberculose ; v) renforcer les capacités du gouvernement dans la mise en œuvre d'un filet de sécurité.
- Il vise à améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'accès aux services sociaux de base des populations vulnérables. Les cibles sont les ménages des zones péri-urbaines ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 30000 FCFA., les personnes vivant avec le VIH et la tuberculose malnutries et sous traitement, les femmes enceintes/allaitantes et les enfants non scolarisés ou déscolarisés. Une extension est en cours dans les localités de Sibiti, Owando, Kinkala et Djambala. Par manque de financement le projet n'est plus opérationnel.

Tableau 15 : Différents plans, programmes et projets menés au ministère en charge des affaires sociales

Politiques et Stratégies	Plans d'action	Programme / Projets	Objectifs	Budgets	Suivi et Evaluation	Analyse critique et Résultats
5- Ministère des Affaires Sociales et de l'action humanitaire						
Politique nationale d'action sociale		Les transferts sociaux et autres mesures visant la réduction de la vulnérabilité (Projet LISUNGI	(i) Mettre en place les piliers essentiels d'un programme national de filets sociaux ; (ii) mettre en œuvre un projet pilote de transferts monétaire pour améliorer l'accès des ménages pauvres aux services de santé et de l'éducation	25,8 millions USD (15 millions USD pour le gouvernement et 2 millions USD pour la Banque Mondiale) ; Taux de décaissement : 76,96% IDA, 30,67% Gouvernement et 12, 5% AFD ; Taux d'utilisation : 26,65% IDA, 30,66% gouvernement et 3,7% AFD		Après le lancement du projet en 2015, le projet a connu un arrêt brusque en 2016, à cause du non versement par le gouvernement des fonds de la contrepartie. Cet arrêt des activités n'a pas permis d'atteindre les résultats et la performance du projet. L'analyse montre que le non versement des fonds de la contrepartie reste le principal risque majeur pouvant conduire à l'arrêt du projet.
		Filet de sécurité sociale	Augmenter la diversité	2 591144 \$USD (1	Production des rapports	
Politiques et Stratégies	Plans d'action	Programme / Projets	Objectifs	Budgets	Suivi et Evaluation	Analyse critique et Résultats
			alimentaire et l'accès aux services sociaux de base des groupes vulnérables	800000 \$ USD pour le gouvernement et 1 000 000 \$ USD pour le PAM) entre 2011 et 2014 ; 12 432 395 850 FCFA (7 459 437 510 pour gouvernement et 4 972 958 340 FCFA pour le PAM) entre 2015 et 2018	semestriels et des rapports annuels	
Stratégie nationale de prévention et de réduction des risques de catastrophes	Plan National de Réduction des Risques et Catastrophes					

d- Les autres ministères

d-1- Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation

Le programme national sur l'alimentation scolaire est le principal document stratégique ayant un lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, produit par le ministère en charge de l'enseignement primaire.

Ce document stratégique a été traduit sur le plan opérationnel par l'organisation et la mise en place des cantines scolaires dans les écoles de plusieurs circonscriptions administratives du pays avec le concours du PAM et de l'IPHD (Tableau 22).

d-2- Ministère de l'Economie Forestière

Deuxième secteur productif du pays, la forêt contribue à 5,6 % à la formation du PIB et à 10% du commerce extérieur du pays, avec près de 11 000 emplois directs et environ 5 000 emplois induits. Cependant, le pays ne tire pas encore suffisamment de revenus de sa forêt, du fait d'un taux de transformation insuffisant, d'une faible maîtrise de la chaîne de valeur et d'une fiscalité inadaptée. Aussi, l'exploitation des produits non ligneux relève-t-elle encore du domaine de l'informel.

Les principaux programmes comprennent :

- dans la gestion durable et la valorisation des ressources forestières et fauniques :
 - l'aménagement des forêts de production (9.519.690 ha) ;
 - la valorisation économique de la filière bois (transformation du 2ème et des 3èmes degrés) et celle des produits forestiers non ligneux (production de la résine et des huiles) ;
 - le reboisement et la régénération des ressources forestières (600.000 ha de plantations sur le million prévu en dix ans) ;
 - et l'aménagement des parcs et des aires protégées (3.680.424 ha d'aires protégées) ;
- dans le développement durable :
 - le renforcement du cadre législatif par la définition de la stratégie du développement durable, fixant les normes et les indicateurs ;
 - la création d'une Commission Nationale de Développement Durable ;
- dans la protection de l'environnement :
 - la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité, à travers la mise en place d'un programme d'éducation environnementale ;

- la promulgation et la vulgarisation de la loi sur l'environnement et la gestion des zones humides.

d-3- Ministère en charge de l'hydraulique

Le cadre opérationnel élaboré par ce ministère est le programme national de l'eau et assainissement.

En vue d'assurer un meilleur accès à l'eau potable et aux services adéquats d'assainissement tant en milieu urbain que rural, le gouvernement a consacré des ressources budgétaires plus importants entre 2009 et 2014. Ces ressources ont permis de réaliser plusieurs projets dont :

à Brazzaville :

- réhabilitation de l'usine de traitement d'eau de Djoué (en cours) ;
- construction d'une nouvelle usine de Djiri 2 et réhabilitation de Djiri 1 ;
- acquisition et installation d'unités compactes de potabilisation (potablocs) au Djoué et à Djiri ;
- adduction d'eau potable par les forages pour les quartiers périphériques de Brazzaville ;
- réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable (projet eau électricité et développement urbain) ;

à Pointe-Noire :

- acquisition et installation de deux unités compactes de potabilisation (potablocs) à Ngamboussi ;
- extension du Système d'Alimentation en Eau Potable (SAEP) sur la Louémé ;
- réhabilitation et extension du réseau de distribution d'eau potable ;

Dans les départements et villes secondaires :

- réhabilitation des infrastructures de production et de stockage d'eau dans les chefs-lieux de département et les districts ;
- construction du SAEP ;

en zones rurales :

- construction des forages dans plusieurs localités villageoises par le projet « Eau Pour Tous ».

Par ailleurs, les travaux de municipalisation accélérée ont permis à certains départements (Kouilou, Niari, Likouala, Cuvette, Cuvette Ouest, Pool, Plateaux et Lékoumou) de se doter d'infrastructures viables de production et de distribution d'eau. Au plan institutionnel, les réformes entreprises ont conduit à la création de l'Organe

de Régulation du Secteur de l'Eau (ORSE), de l'Agence Nationale de l'Hydraulique Rurale (ANHYP) et du Fonds de Développement du Secteur de l'Eau (FDSE).

En matière d'hygiène et assainissement, le gouvernement s'est engagé à mettre en place des infrastructures viables d'évacuation des eaux usées, de collecte et de traitement, de valorisation et/ou d'élimination des déchets liquides, solides ou gazeux.

d-4- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public

Sur le plan opérationnel, les activités du ministère en charge de l'industrie sont orientées vers :

- La lutte contre les carences en micronutriments

En 2006, le gouvernement s'est engagé dans la promotion de la consommation d'aliments fortifiés ou enrichis en micronutriments. Un décret portant réglementation de l'importation et de la commercialisation du sel iodé avait alors été signé tout comme un arrêté interministériel portant homologation de la norme de la farine de blé fortifiée en fer a été publié en 2013.

En 2008, le processus national de fortification en fer de la farine de blé a été engagé par le gouvernement, en partenariat avec la minoterie du Congo (MINOCO) et l'appui de l'UNICEF. Ces mesures ont permis, entre autres, d'augmenter la consommation du sel iodé à 99.5% au sein des ménages et de rendre disponibles sur le marché, la farine de blé fortifiée en fer. Depuis 2012, avec l'appui de l'UNICEF et du PAM, le Congo entend fortifier en micronutriments, d'autres aliments de large consommation que sont le sucre et la farine de manioc et vulgarise la consommation du manioc jaune riche en provitamine A.

- La communication pour le changement de comportement en nutrition des populations

Pour la prévention de la malnutrition, un accent particulier est mis sur la communication pour le changement de comportement. Les femmes enceintes ou allaitantes reçoivent une éducation nutritionnelle pendant la consultation prénatale et la consultation préscolaire. Le paquet essentiel des interventions en nutrition et le projet sur "*les gestes qui sauvent*", financé par l'UNICEF en 2008 et exécuté par les confessions religieuses, sont des activités qui intègrent dans leur mise en œuvre, la promotion des bonnes pratiques nutritionnelles. La plupart des centres de santé ne sont pas suffisamment dotés en supports didactiques.

Tableau 16 : Différents plans, programmes et projets menés dans les autres ministères

6- Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation						
Politique nationale de l'alimentation scolaire		Projet Alimentation Scolaire PAM	Aider les populations rurales pauvres en sécurité alimentaire et qui ont un accès limité aux services sociaux de base y compris l'accès à l'éducation primaire		Production des rapports annuels	En 2014-2015, 258 706 élèves ont bénéficié de l'alimentation scolaire sur un effectif total de 616 997 élèves, soit un taux de couverture de 41,9%
7- Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public						
Lettre de Politique d'Industrialisation	Plan d'action de la commission nationale de la fortification des aliments					
8- Ministère de l'économie forestière						
Stratégie de Développement Durable		Projet d'appui pour l'amélioration du climat et de la gouvernance dans le secteur forêt				
9- Ministère de l'énergie et de l'hydraulique						
Lettre de Politique Sectorielle de l'eau et assainissement	Programme National de l'eau et assainissement					
Politique Nationale de l'eau et assainissement	Projet eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU)	améliorer l'accès durable d'environ 1 400 000 habitants des zones ciblées des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire aux services d'infrastructures de base, à l'eau potable et à l'électricité	45 500 000 dollars USD, soit 22 750 000 000 FCFA			
	Eau pour tous					

d-5- Ministère en charge de la Recherche Scientifique

Les documents suivants ont été produits par le ministère chargé de la recherche scientifique :

- programmes de recherche sur l'amélioration génétique et la conservation des races locales ;
- programmes de recherche relatifs à l'amélioration génétique et la conservation des races locales, financés par l'Union africaine ;
- projets de recherche sur la formulation des rations aliénatoires à partir des ingrédients locaux.
- projets de recherche sur la formulation des rations alimentaires à partir des ingrédients locaux.

La recherche scientifique s'est fixée quatre orientations stratégiques, notamment l'amélioration de la gouvernance, la dotation en infrastructures de la recherche, l'amélioration de la production scientifique et l'innovation technologique, pilier essentiel de l'industrialisation.

Toutefois, les recherches menées sur les poissons des eaux continentales congolaises, sur les serpents et les batraciens et sur la faune mammalienne restent encore fragmentaires.

d-6- Secteur privé, société civile et écoles intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, plusieurs actions sont menées par la société civile et les entreprises privées. Il s'agit notamment de :

- Caritas Congo, en collaboration avec les autres acteurs de développement et/ou publics, a mis en œuvre le projet des banques agricoles et des pistes pour le désenclavement des bassins de production dans le Pool et les Plateaux et le projet d'appui à la relance de l'élevage des ruminants dans le département du Pool ;
- Médecins d'Afrique a développé le projet intitulé « prise en charge de la malnutrition modérée des populations déplacées du Pool » avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel d'au moins 80% des populations déplacées et hôtes, notamment celui des enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et des femmes allaitantes dans les localités accessibles du Pool et de la Bouenza ;
- Association des Spiritains au Congo (ASPC), en partenariat avec le PAM, l'UNICEF et le gouvernement, a mis en œuvre le projet cantine scolaire dans les écoles Observer, Réfléchir, Agir (ORA) des peuples autochtones ;
- SARIS Congo œuvre dans le domaine de la production du sucre ;
- Eco-oil énergie alimente le pays en huile de palme ;
- MINOCO avec l'appui de l'UNICEF, a fortifié la farine de blé en fer ;
- Bayo œuvre dans la production des produits laitiers.

Les établissements de l'Université Marien NGOUABI notamment l'Ecole nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie forme des techniciens et ingénieurs en agriculture et en élevage. Quant à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique, elle a formé de 1991 à 2010, près de 150 techniciens en nutrition diététique. Malheureusement, la majorité de ces diplômés ne sont pas utilisés dans les structures habilitées. Depuis 2013, l'ENSP forme des licenciés en contrôle qualité des aliments qui ne sont pas sur le terrain et donc ne font pas le travail pour lequel ils ont été formés.

Que disent les communautés de base ?

Les populations ont reconnu que le projet Congo SAN qui avait pour objectif de distribuer les ovins et les caprins a obtenu des bons résultats dans les départements de la Sangha, Likouala Bouenza, Niari, Lékoumou afin d'assurer l'apport protéique animal aux populations. Malheureusement, du fait des habitudes alimentaires et du faible pouvoir d'achat dans les campagnes, ces animaux sont beaucoup plus vendus aux commerçants venus des villes qu'aux populations locales.

Les PRODER Sud et Nord ont été bien appréciés des communautés locales car ils ont réussi à éradiquer la mosaïque du manioc et a permis d'augmenter la production du manioc.

Le projet « Eau pour tous » avec pour objectif d'amener l'eau potable aux populations a été bien accepté par les populations locales, malheureusement le manque d'entretien de l'équipement l'a rendu inutilisable après quelques mois après leur entrée en fonction. L'appréciation du PDARP a été mitigée car les résultats de ce projet diffèrent d'un département à l'autre. Dans nombreux départements les pistes agricoles n'ont pas été réhabilitées.

Les principales insuffisances relevées par les populations sont la non implication des populations bénéficiaires, le manque de suivi sur le terrain par les gestionnaires du projet et le manque de bonnes pratiques de gestion par les bénéficiaires pour la pérennisation du projet.

2.4. Conclusion partielle

Le Congo a développé les programmes et projets contribuant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cependant, les résultats n'ont pas significativement contribué à l'augmentation de la production agricole. Par ailleurs, il est à noter le manque de synergie entre les différents acteurs et les différentes politiques pour obtenir les résultats probants.

La plupart de projets n'ont pas eu le financement annoncé, ce qui entraîne souvent l'arrêt de ces programmes/projets au détriment des populations bénéficiaires.

Il est important de souligner la faiblesse de l'Etat en matière de suivi-évaluation des différents projets mis en œuvre. En effet, nombreux projets engagés par l'Etat en matière de disponibilité des aliments sont souvent reconduits sans une évaluation en fin de la première phase.

L'analyse des tableaux permet de comprendre qu'il n'existe pas de projets qui prennent en compte l'entreposage et la conservation des aliments qui devraient améliorer la stabilité des denrées alimentaires.

Concernant l'eau potable, premier aliment assurant la sécurité alimentaire, les efforts consentis par l'Etat Congolais en mettant en place le projet "Eau pour tous" à travers toute la république, n'a pas atteint les résultats escomptés par les populations, par manque de maintenance du dispositif et par incivisme des citoyens.



Photo 1 : Equipement du projet « Eau pour tous »

..

CHAPITRE 3 : LES DÉFIS A RELEVER EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

L'analyse de la revue documentaire et les consultations nationales ont relevé de grands défis en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces défis passent par de nombreuses réformes à engager par le Gouvernement et ses partenaires. Quelques réformes sont d'ordre général et sont liées au cadre législatif et réglementaire. Il s'agira de compléter l'arsenal juridique par des textes d'application qui permettront l'opérationnalisation des certaines activités liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

De façon générale, le Congo devra relever cinq grands défis pour lui permettre d'atteindre l'ODD2 « faim zéro d'ici à 2030 ». Il s'agit :

3.1. Défis 1 : Insuffisance de financement pour augmenter la production agricole

La part du budget actuel de l'agriculture est de l'ordre de 1% du budget national. Ce qui est loin des engagements internationaux ratifiés par le Congo notamment la déclaration de Malabo qui a recommandé aux pays africains de consacrer 10% de leur budget national à la réalisation des activités agricoles. Il est important qu'un budget substantiel soit alloué à l'agriculture pour réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

3.2. Défis 2 : Insuffisance et vieillissement des actifs agricoles

La production agricole relève essentiellement du monde rural qui renferme 40% de la population du Congo contre 60% des citadins. L'exode rural qui se poursuit réduit au fil des années la population agricole qui est, elle-même, atteinte de vieillissement. L'Etat devra absolument inverser la tendance régressive des effectifs d'actifs agricoles en relocalisant les jeunes diplômés formés dans les écoles d'agronomie. En effet, chaque année, le Congo produit environ 300 bacheliers dans les séries de productions végétale et animale et près de 100 ingénieurs agronomes. L'utilisation d'un quota de cette jeunesse devrait inverser la tendance dans le rajeunissement des effectifs d'actifs agricoles et par conséquent augmenter la production.

3.3. Défis 3 : Mise en place d'un système national intégré de protection sociale

Sur le plan social, on note une inégalité des ressources exposant nombreux ménages à l'insécurité alimentaire. Il est nécessaire que l'Etat avec l'aide des partenaires techniques et financiers puisse mettre en place un programme national intégré de protection sociale dans l'ensemble territoire.

3.4. Défis 4 : Introduction dans les curricula de formation des notions de promotion d'agriculture et d'éducation nutritionnelle

Parmi les causes de la faiblesse de la production agricole notées dans les focus-groups, il a été cité le désintéressement des jeunes vis-à-vis de l'agriculture. De l'analphabétisme a été aussi cité comme cause de l'insécurité nutritionnelle au Congo. Pour pallier ce manquement, il serait nécessaire d'introduire dans les curricula de formation des notions de promotion d'agriculture et d'éducation nutritionnelle ce qui aura un effet multiplicateur.

3.5. Défis 5 : Absence de système de coordination nationale des programmes/projets en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Plusieurs programmes et projets ont été exécutés par l'Etat et ses partenaires dans l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle. Cependant, il a été noté une faiblesse sinon une quasi-absence du système de suivi-évaluation dû à l'absence d'une structure tant au niveau local qu'au niveau national responsable du contrôle et de suivi évaluation de ces projets.

Que disent les communautés de base ?

Dans les focus-groups, les points suivants ont été relevés en matière de sécurité alimentaire :

- *la sécurisation des terres cultivables et les zones de pêche maritime artisanale*
- *le renforcement des capacités d'intervention des programmes et projets chargés de la modernisation de l'appareil de production agricole ;*
- *la disponibilité et l'accès aux intrants par les petits producteurs agricoles ;*
- *la qualité de l'encadrement technique ;*
- *l'octroi des crédits aux producteurs agricoles ;*
- *le développement du cadre de vie en milieu rural favorable aux jeunes et aux femmes ;*
- *le désenclavement des bassins de production ;*
- *l'implication des bénéficiaires dans la mise en œuvre des programmes ;*
- *indemniser les propriétaires des plantations dévastées par les pachydermes.*

En matière de nutrition, les focus-groups ont relevé :

- *l'insuffisance des ressources financières et matérielles pour la mise en œuvre des programmes.*
- *l'insuffisance des ressources humaines : Il y a une faible représentativité des nutritionnistes au niveau des départements ;*
- *la faible coordination multisectorielle dans la mise en œuvre des interventions spécifiques et sensibles à la nutrition.*

Conclusion partielle

L'atteinte de l'ODD2 « faim zéro d'ici à 2030 » passe par le relèvement de quatre principaux défis :

- le relèvement substantiel du budget alloué à l'agriculture qui va permettre l'augmentation de la production par la mécanisation progressive de l'agriculture, l'encadrement des producteurs et le renforcement de capacités de la recherche agronomique
- l'augmentation et le rajeunissement de la population agricole par le redéploiement des jeunes diplômés dans le domaine de l'agriculture dans les campagnes après avoir amélioré les conditions de vie dans celles-ci ;
- le changement de comportement des jeunes vis-à-vis de l'agriculture et de la nutrition par introduction dans les curricula de formation des notions de promotion et d'entrepreneuriat agricole ainsi que d'éducation nutritionnelle;
- Le meilleur contrôle des programmes/projets menés en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la mise en place d'une structure de coordination.

Le relèvement de ces défis ne pourra être possible qu'avec l'appui d'un cadre juridique et réglementaire adapté.

CHAPITRE 4 : AXES STRATEGIQUES EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE.

Les axes stratégiques ainsi que les actions prioritaires qui en découlent, résultent non seulement des constats issus des écarts relevés dans la mise en œuvre des programmes mais aussi, des consultations départementales participatives auxquelles ont pris part tous les acteurs nationaux et partenaires intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Pour se faire, la lutte contre la faim et la malnutrition se fera au travers des stratégies préventives et promotionnelles d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Se fondant sur l'analyse des défis à résoudre, quatre axes stratégiques qui se réfèrent chacun à des actions à mettre en œuvre, ont été retenus :

- Promouvoir une agriculture durable ;
- Mettre en place une stratégie intégrée de protection sociale ;
- Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés, variés et de bonnes pratiques nutritionnelles ;
- Développer un partenariat efficace et dynamique.

La combinaison de ces engagements stratégiques aux actions en cours facilitera l'atteinte de l'objectif 2 de développement durable.

Leur réalisation nécessite un investissement substantiel aussi bien de la part de l'État que de celle des partenaires techniques et financiers.

4.1. Axe stratégique 1 : Promouvoir une agriculture durable

L'agriculture durable est l'application à l'agriculture des principes du développement durable ou soutenable tels que reconnus par la communauté internationale à Rio de Janeiro en juin 1992. Il s'agit d'un système de production agricole qui vise à assurer une production pérenne de nourriture, de bois et de fibres en respectant les limites écologiques, économiques et sociales qui assurent la maintenance dans le temps de cette production.

Elle devra donc assurer la disponibilité et l'accessibilité des aliments tout en sauvegardant l'environnement et en garantissant la rentabilité économique des exploitants agricoles, les femmes, la paysannerie, les jeunes et les peuples autochtones.

L'accessibilité aux aliments des ménages vulnérables se fera par la mise en place d'une stratégie intégrée de protection sociale de façon à ce que la population congolaise en générale et les personnes vulnérables (enfants, femmes en âge de procréer, femmes

enceinte et femmes allaitantes) en particulier, puissent bénéficier d'une alimentation saines, équilibrée et variés.

Tableau 20 : Axe stratégique 1-Promouvoir une agriculture durable

Cibles	Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateur de suivi	Acteurs impliqués	
2.3 et 2.4	Promouvoir l'agriculture durable	Mettre en place un cadre juridique d'accès équitable à la terre particulièrement aux femmes, jeunes et peuples autochtones	D'ici à 2030, 100% de petits fermiers et de paysans disposent de la terre	MAF, MAEP, MID, FAO, PNUD, Chambres consulaires	
		Favoriser l'implication des femmes dans l'élaboration des politiques et programmes de développement agricole	D'ici à 2030, 50% des femmes seront impliquées dans l'élaboration des politiques et programmes de développement agricole	FAO, PAM, PNUD, MAEP, MPFIFD	
		Elaborer une politique de retour à la campagne des jeunes par des mesures incitatives	D'ici à 2020, la politique de retour à la campagne des jeunes par des mesures incitatives est adoptée D'ici 2023, les premiers diplômés sont installés en campagne D'ici à 2030, 50% au moins des diplômés des écoles supérieures, des lycées agricoles, collèges techniques agricoles	MAEP, FAO, PNUD	
		Appliquer la politique nationale d'investissement agricole	D'ici à 2030, la productivité agricole et les revenus des petits producteurs, des femmes et des autochtones est augmentée de 50%	MAEP, FAO, PNUD, UE, BM, AFD, les établissements de micro-finance	
		Mettre en place un réseau dynamique entre les jeunes producteurs et les consommateurs	D'ici à 2030, un système fonctionnel d'informations sur les marchés est créé (TIC)	MAEP, PAM, FAO, PNUD	

		Améliorer l'agriculture familiale à travers le renforcement des capacités et des moyens des petits exploitants agricoles	D'ici à 2030, les conditions de vie des familles sont améliorées de 100%	MAEP, PAM, , FAO, BM	
		Créer les laboratoires de contrôle qualité	D'ici à 2020, les laboratoires de contrôles qualités sont mis en place et opérationnels	MCA, MAEP, MSP, MI, OMS. MF	
		Construire les infrastructures de stockage et de conservation des denrées alimentaires	D'ici à 2025, les départements du Congo sont dotés d'infrastructures de stockage et conservation des denrées alimentaires	FAO, MAEP, PAM, PNUD	
		Favoriser la mécanisation agricole et promouvoir les techniques culturales performantes	D'ici à 2030, les départements à majorité savaniques du Congo pratiquent la mécanisation agricole	FAO, MAEP, PAM, PNUD	
			D'ici à 2025, tous les départements du Congo pratiquent des techniques culturales performantes	FAO, MAEP, PAM, PNUD	

4.1.1. Actions prioritaires de l'axe stratégique 1

4.1.1.1. Mettre en place un cadre juridique d'accès à la terre

Dans les précédents chapitres, il a été reconnu que la terre dans le monde rural appartient aux clans. L'accès à la terre est gratuit pour les même du lignage, par location moyennant une somme d'agent ou par achat pour les personnes ne faisant pas partie du clan. Cette pratique ne permet pas aux exploitants agricoles ambitieux qu'ils souhaiteraient occuper de grandes étendues de terre. L'Etat devra, à cet effet, mettre un cadre juridique qui aurait pour objectif le développement de l'agriculture par acquisition facilitée des terres cultivables.

4.1.1.2. Favoriser l'implication des femmes dans l'élaboration des politiques et programmes de développement agricole

Les ateliers départementaux organisés dans la collecte de données sur le terrain et les focus-groups menés ont montré l'importance de la femme dans la production agricole. Il est nécessaire de prendre en compte le rôle joué par la femme dans l'élaboration

des politiques et programmes, et toute intervention agricole pour atteindre l'ODD 2. L'état devra prendre en compte la politique nationale genre pour favoriser la participation et la contribution de la femme pendant l'élaboration desdits documents.

4.1.1.3. Elaborer une politique de retour à la campagne

L'agriculture est une activité du monde rural qui représente environ 40% de la population congolaise. Au fil des années, la campagne se dépeuple au profit des villes, réduisant ainsi la population agricole. Non seulement que le nombre d'actifs agricoles décroît au fil des années, il devient aussi vieillissant. Il est donc nécessaire d'inverser cette tendance par des mesures incitatives rendant les villages plus attractifs.

Le retour à la campagne concernera non seulement les retraités en fin de service en ville, mais aussi les jeunes diplômés sortis des écoles universitaires, des lycées techniques agricoles, des collèges techniques agricoles et des CEFA.

En ce qui concerne les jeunes diplômés, l'Université Marien N'Gouabi par l'intermédiaire de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et de Foresterie forme annuellement environ 100 ingénieurs des techniques et 50 ingénieurs agronomes de conception. Environ deux candidats sont admis annuellement au baccalauréat agricole et près de 100 admis au Brevet d'Etudes Moyennes de Techniciens Agricoles (BMTA). Le nombre de jeunes diplômés formés annuellement dans les filières agricoles est d'environ 450, soit 2250 diplômés en cinq ans si nombre annuel reste constant.

4.1.1.4. Mettre en place un réseau dynamique entre les jeunes producteurs et les consommateurs

Pour faciliter l'accès aux aliments, il est important de mettre un réseau dynamique entre les jeunes producteurs et les consommateurs. Ce réseau qui sera un système d'information sur les marchés permettra de renseigner les uns et des autres sur l'évolution des prix des denrées alimentaires sur les marchés.

4.1.1.5. Améliorer l'agriculture familiale

L'agriculture congolaise est du type familial. Elle est actuellement la principale productrice d'aliments. Malheureusement, elle ne bénéficie de l'encadrement des services techniques. L'amélioration des conditions de travail de l'agriculture familiale permettra d'augmenter la production agricole.

4.1.1.6. Créer les laboratoires de recherche de contrôle qualité

L'augmentation de la production agricole s'accompagnera des problèmes sanitaires des alimentaires. La création des laboratoires de recherche sur le contrôle qualité

permettra de résoudre ce problème. Il s'agira aussi d'équiper les laboratoires de recherche agronomique pour produire les semences améliorées et les races d'animaux d'élevage performantes dans la production de viandes et capables de s'adapter aux conditions de milieu congolais.

4.1.1.7. Mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'axe stratégique 1

Pour mettre en œuvre l'axe stratégique 1 afin d'accomplir l'Objectif de Développement Durable 2 (ODD 2) : Éliminer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable, la présente revue formule les mesures d'accompagnement suivantes :

- 11- Disposer d'un meilleur encadrement de textes législatifs et réglementaires pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- 12- Mener une étude de faisabilité de création d'une Banque Agricole pour soutenir l'agriculture dans son rôle moteur de croissance économique du Congo ;
- 13- Reformuler, avec l'appui des partenaires, lorsque cela est nécessaire, les politiques, les stratégies, les plans d'actions, pour les adapter aux ODD, et tenir compte des combinaisons des cibles déclencheurs et accélérateurs, pour l'atteinte des ODD prioritaires fixés par le Congo ;
- 14- Prendre en compte le rôle des femmes dans l'élaboration des politiques et toute intervention agricole
- 15- Développer un cadre de vie en milieu rural qui soit favorable à l'épanouissement des jeunes et des femmes qui se livrent à l'activité agricole ;
- 16- Intégrer systématiquement à tous les niveaux de gouvernance des programmes et projets de lutte contre la faim, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la pratique de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- 17- Encourager les petits exploitants à saisir les opportunités de création des chaînes de valeurs ;
- 18- Inscire la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un cadre de développement local à l'exemple du Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADEC) initié par le ministère en charge des affaires sociales mais non encore réalisé ;
- 19- Mettre en place un observatoire en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- 20- Lancer sur le plan national l'Initiative « Consommons ce que nous produisons ». En effet, l'Etat est responsable de l'alimentation des populations, à ce titre il doit protéger l'agriculture intérieure face aux importations.

4.2. Axe stratégique 2 : Mettre en place un système intégré de protection sociale

Cet axe stratégique est une mise à l'échelle du projet expérimental Lisungi qui a permis la réduction de la précarité des ménages vulnérables dans quelques villes du Congo. Les actions prioritaires et les indicateurs de suivis de cet axe sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 21 : Axe stratégique 2- Mettre en place un système intégré de protection sociale

Cibles	Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateur de suivi	Acteurs impliqués
2.1	Mettre en place un système intégré de protection sociale	Mettre en place un programme national intégré de protection sociale	D'ici 2020, tous les programmes de protection sociale sont intégrés en un seul D'ici à 2030, tous les ménages vulnérables bénéficient de la protection sociale	MSAH, MPIR, MSP, MID, MAEP, MIFD, MFB, BM, AFD, UNICEF, PAM
		Mettre en place des programmes de transfert monétaire pour les ménages vulnérables	D'ici, 2030, tous les ménages vulnérables identifiés sont pris en charge	MSAH, MPIR, MSP ; MID, MAEP, MIFD, MEPSA, Banque postale, BM, AFD, UNICEF, PAM, HCR
		Utiliser un registre social unique dans lequel sont enregistrées toutes les personnes vulnérables	D'ici 2020, tous les congolais pauvres et vulnérables sont enregistrés	MSAH, MPIR, MSP, MID, MAEP, MIFD, MFB, BM, AFD, UNICEF, PAM
		Mettre à l'échelle le programme d'alimentation scolaire	D'ici 2025, les denrées alimentaires des cantines scolaires seront uniquement des produits locaux	MEPSA, MSP, MAEP, MIFD, PAM, IPHD, Association des Spiritains, FAO
		Etendre le système d'achat de produits locaux pour la pérennisation des cantines scolaires	D'ici à 2030, les cantines sont alimentées exclusivement par les produits locaux	MEPSA, MSP, MIFD, MAEP, , BM, AFD, UNICEF, PAM, IPHD
		Assurer la protection sociale des réfugiés		

4.2.1. Actions prioritaires

4.2.2.1. Mettre en place un programme national intégré de protection sociale

L'Etat avec l'aide des partenaires techniques et financiers devra mettre en place un programme national intégré de protection sociale dans l'ensemble territoire. Ce programme contribuera à réduire la vulnérabilité les ménages pauvres et faciliter leur accès aux aliments sains, équilibrés et variés.

4.2.2.2. Mettre en place des programmes de transfert monétaire pour les ménages vulnérables

Les transferts monétaires aux ménages vulnérables permettront de faciliter l'accès aux aliments et par conséquent, à une meilleure scolarisation des enfants issus de ces ménages.

4.2.2.3. Utiliser un registre social unique pour l'enregistrement des personnes vulnérables

Pour un meilleur suivi des bénéficiaires de la protection sociale intégrée, il est nécessaire que les informations des personnes vulnérables soient consignées dans un registre unique.

4.2.2.4. Mettre à l'échelle le programme d'alimentation scolaire

La phase expérimentale du programme d'alimentation scolaire menée par le PAM et l'IPCHD a été très concluante. Ce Programme cible est actuellement exécuté dans les zones rurales et semi urbaines dans les Départements du Pool, de Plateaux, de la Cuvette, de la Likouala, de la Bouenza, de la Lékoumou et le Niari a été pris en compte en janvier 2016. L'activité consiste en la distribution d'un repas chaud journalier servi en mi-journée pendant les 180 jours de l'année scolaire aux enfants des écoles primaires du programme sélectionnées dans les zones géographiques prioritaires.

Le Ministère en charge de l'enseignement, premier partenaire du programme identifie dans des circonscriptions scolaires, les écoles bénéficiaires du programme.

Le but de cette politique nationale d'alimentation scolaire est de promouvoir un développement cognitif et intellectuel, physique, mental et moral de des enfants à travers une alimentation saine produits locaux reconnue comme une plateforme multisectorielle aux bénéfices et avantages multiples.

Actuellement le nombre de bénéficiaires s'élève à 95300 élèves répartis dans toute la zone du projet et dans 567 écoles. Ces élèves fréquentant les écoles primaires publiques des zones rurales et semi urbaines, le PAM s'efforce de concentrer les effets bénéfiques sur les plus démunis afin de leur apporter un maximum de ressources avec un budget

limité. L'efficacité du ciblage indique dans quelle mesure les pauvres bénéficient véritablement d'un programme social.

La mise à l'échelle permettra d'augmenter le nombre d'écoles et d'enfants bénéficiaires

4.2.2.5. Etendre le système d'achat de produits locaux pour la pérennisation des cantines scolaires

De façon générale, la nourriture utilisée dans les cantines scolaires est issue des importations alimentaires. Pour pérenniser les cantines scolaires, il sera important que la quasi-totalité des aliments utilisés provienne de la production agricole nationale.

4.3. Axe stratégique 3 : Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés, variés et de bonnes pratiques nutritionnelles

Les données statistiques sur la nutrition ont montré une prévalence de la malnutrition chronique au niveau des ménages pauvres est de 34% contre 9% dans les ménages riches. Selon le milieu de résidence, elle est de 30% en milieu rural contre 20% en milieu urbain (EDSC 2011-2012). Une enquête sur les carences en vitamine A réalisée en 2003, a révélé que 51,8% des enfants de 6 à 59 mois et 44,4% des femmes enceintes et allaitantes présentaient une carence en vitamine A, contre le seuil de 40% fixé par l'OMS. Au regard de ces statistiques, l'insécurité nutritionnelle constitue un défi à relever.

Tableau 22 : Axe stratégique 3-Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés et de bonnes pratiques nutritionnelles

Cibles	Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs de suivi	Acteurs impliqués
2.2.	Promouvoir des régimes alimentaires sains, équilibrés et variés et de bonnes	Renforcer la prise en charge de la malnutrition aigüe	D'ici à 2030, la prise en charge de la malnutrition aigüe est renforcée	MSP, UNICEF, PAM
		Promotion de l'éducation nutritionnelle	D'ici à 2030, Zéro enfant de moins de deux ans souffre de retard de croissance.	MSP, UNICEF, PAM
			D'ici à 2030, la prévention/gestion des maladies chroniques liées à la nutrition est effective	MSP, UNICEF, PAM
		Plaidoyer en faveur de la nutrition	D'ici à 2020, le financement public relatif	MSP, MFB UNICEF, PAM

pratiques nutritionnelles		aux activités spécifiques à la nutrition est effectif	
	Promouvoir la consommation des produits locaux et particulièrement ceux à haute valeur nutritive	D'ici à 2030, la consommation des produits locaux est effective	MSP, MIFD, MCAC, MAEP, MIFD, UNICEF, PAM
	Élaborer des Guides Alimentaires pour la diversification de l'alimentation en intégrant les recettes étrangères	D'ici, 2020, les guides sont disponibles	MSP, MASAHA, MCAC, MES, MEPSA, UNICEF, OMS, PAM
	Intégrer dans les curricula de formation des enseignants des programmes de nutrition	D'ici 2020, les programmes de nutrition sont intégrés dans les curricula de formation des enseignants	MES, MEPSA, METFFQE, MCAC UNESCO
	Encourager l'allaitement maternel exclusif	D'ici à 2030, 100% de femmes pratiquent l'allaitement exclusif	MSP, MASAHA, MCAC, UNICEF, OMS, PAM
	Utiliser les moyens de communication moderne pour la diffusion des bonnes pratiques alimentaires	D'ici, 2020, un programme de diffusion de bonnes pratiques alimentaires est mis en place	MC, MSP, MCAC MASAHA, UNICEF, OMS, PAM

4.3.3. Actions prioritaires de l'axe stratégique 3

4.3.3.1. Renforcer la prise en charge de la malnutrition

Il s'agit de renforcer les capacités des acteurs qui œuvrent dans la prise en charge de la malnutrition aigüe.

4.3.3.2. Promotion de l'éducation nutritionnelle

La promotion de l'éducation nutritionnelle est utile pour le changement de comportement, ceci afin de réduire toutes les formes de malnutrition.

4.3.3.3. Plaidoyer en faveur de la nutrition

Il s'agit de mener un plaidoyer stratégique en faveur de la nutrition dans l'optique d'accroître l'engagement politique, la participation sociale et d'augmenter le financement public pour la nutrition.

4.3.3.4. Promouvoir la consommation des produits locaux et particulièrement ceux à haute valeur nutritive

Il s'agit de faire un inventaire des produits locaux à haute valeur énergétique qu'il faudra intégrer dans l'éducation nutritionnelle afin de les vulgariser et susciter leur consommation.

4.3.3.5. Élaborer des Guides Alimentaires pour la diversification de l'alimentation en intégrant les recettes étrangères

Les guides alimentaires sont outils nécessaires pour favoriser une alimentation saine, équilibrée et variée. Outre les recettes propres au Congo, ces guides pourront intégrer les recettes étrangères riches préparées à base des aliments locaux.

4.3.3.6. Intégrer dans les curricula de formation des enseignants des programmes de nutrition

Les enseignants sont des passerelles nécessaires pour transmettre certaines habitudes alimentaires aux jeunes enfants. Intégrer dans les curricula de formation des enseignants des programmes de nutrition, c'est former les formateurs qui assurent la formation des jeunes enfants sur une nutrition saine, équilibrée et variée.

4.3.3.7. Encourager l'allaitement maternel exclusif

L'allaitement maternel préserve les jeunes nourrissons aux maladies infantiles fréquentes (diarrhée, kwashiorkor, anémie, perte de poids, etc.). L'allaitement maternel est conseillé jusqu'à 2 ans.

4.3.3.8. Utiliser les moyens de communication moderne pour la diffusion des bonnes pratiques alimentaires

Il s'agira de mettre en place un véritable plan de communication pour la vulgarisation des bonnes pratiques alimentaires. Avec l'aide des partenaires techniques et financiers habituels, l'Etat facilitera la production des spots radio –télévisés sur la nutrition saine, équilibrée et variée.

4.4. Axe stratégique 4 : Développer un partenariat dynamique

Développer des logiques de partenariat et de coopération internationale pour la hausse des investissements et le renforcement des capacités techniques et humaines afin de permettre au Congo d'accroître ses capacités productives agricoles et de développer un secteur privé local fort et résilient.

La réalisation de cet axe stratégique passe par les actions prioritaires et les indicateurs de suivi consignés dans le tableau 27 ci-dessous :

Tableau 17 : Axe stratégique 4-Développer un partenariat dynamique

	Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateur de suivi	Acteurs impliqués
2.5a	Développer un partenariat dynamique	Faciliter le partenariat dans tous les programmes ciblés	D'ici 2020, un système de partenariat est établi	Toutes les parties prenantes, Public, PTF, privé, Société civile
		Etudier et mettre en œuvre des mécanismes innovants avec le secteur privé	D'ici 2020, des mécanismes innovants avec le secteur privé sont mis en œuvre	Toutes les parties prenantes, Public, PTF, privé, Société civile
		Renforcer les capacités des différentes parties	D'ici 2020, les capacités	Toutes les parties

		prenantes concernées en mobilisation de ressources extérieures et domestiques	des différentes parties sont renforcées	prenantes, Public, PTF, privé, Société civile
		Mettre en place une plateforme de coordination, de partage, de vulgarisation de recherche et de leçons apprises	D'ici 2020, la plateforme est mise en place	Toutes les parties prenantes, Public, PTF, privé, Société civile

4.4.1. Actions prioritaires de l'axe stratégique 4

4.4.1.1. Faciliter le partenariat dans tous les programmes ciblés

Le Congo devra continuer à développer des partenariats aussi bilatéraux que multilatéraux dans réalisation des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4.4.1.2. Etudier et mettre en œuvre des mécanismes innovants avec le secteur privé

Il s'agira de promouvoir et mettre en œuvre des mécanismes de coopération avec le secteur privé à travers la facilitation et la promotion des partenariats public-privé dans les domaines ciblés.

4.4.1.3. Renforcer les capacités des différentes parties prenantes concernées en mobilisation de ressources extérieures et domestiques

Le Congo devra élaborer des stratégies d'investissement et de mobilisation de ressources dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, le renforcement de capacités des partenaires est nécessaire pour parvenir cet objectif.

4.4.1.4. Mettre en place une plateforme de coordination, de partage, de vulgarisation de recherche et de leçons apprises

Il s'agira de mettre en place des cadres de concertation et de coordination multisectorielle au niveau national pour une synergie des actions.

CONCLUSION GENERALE

Les efforts consentis par le Congo en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont perceptibles au regard des programmes et projets menés en faveur de la production agricole et de la protection sociale.

La revue stratégique a identifié les causes fondamentales et structurelles de la faiblesse des impacts des projets sur la sécurité alimentaire. Les causes fondamentales sont liées au déséquilibre de la population entre le monde rural et le monde urbain dont la conséquence essentielle est la faible productivité. En ce qui concerne les causes structurelles, tous les projets menés par les différents départements ministériels dans l'optique de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se déroulent de manière cloisonnée sans une coordination stratégique et opérationnelle. Le caractère transversal de la lutte contre la pauvreté et la faim pour une alimentation saine, variée et équilibrée exige une mutualisation des efforts de tous les acteurs tant publics, privés qu'internationaux.

Malgré les conditions agro-écologiques favorables, l'alimentation du Congo reste tributaire des importations. Cette tendance pourrait être inversée si des programmes ambitieux qui concourent au renforcement des performances du système agricole sont mis en œuvre. De même, il s'agira d'augmenter la consommation alimentaire de la population en favorisant un cadre de protection sociale et d'inclusion productive.

La revue a identifié quatre axes stratégiques qui pourraient permettre au Congo d'atteindre l'ODD 2. Le premier axe stratégique intègre tous les aspects de production agricole à travers une agriculture durable, le second permettra de réduire la vulnérabilité des ménages afin d'améliorer l'accessibilité aux aliments. Le troisième axe stratégique contribuera à réduire progressivement la malnutrition au Congo et enfin le dernier axe stratégique mettra à contribution le partenariat pour l'atteinte de l'ODD2.

Enfin, avec l'appui de ses partenaires stratégiques, le gouvernement mettra en œuvre cette Revue Stratégique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour l'atteinte de l'ODD 2 (Faim Zéro d'ici à 2030) en élaborant des plans d'action sectorielle.

BIBLIOGRAPHIE

MAEP, 2017. – Synthèse des analyses des résultats définitifs du recensement général de l'agriculture (RGA 2014/2017), Vol. III, Tome 5, 108p.

MAEP, 2017. – Module de la dimension genre du recensement général de l'agriculture (RGA 2014/2018), principaux, résultats statistiques. Dépliant IV.

MAEP, 2017. – Politique Nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Brazzaville, Congo, 52p.

MAE, 2016. – Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du Congo, Brazzaville, Congo, 89p.

MAE, 2011. – Enquêtes de base pour le suivi et l'évaluation du PDARP, Rapp. D'analyse, 13p.

MAE, 2017. – Rapport d'achèvement et d'impact du PDARP, Congo

MASAH, 2017. - Politique nationale de l'action sociale, Congo

MASAH, 2017. - Rapport d'évaluation à mi-parcours du projet Lisungi système de filets sociaux

MPSIR, 2015. – Enquête par Grappes à indicateurs multiples (MICS, 2014-2015), Rapport clés

MPSIR, 2016. – Economie congolaise en chiffre

MPSIR, 2012. – Plan National de Développement, Congo.

PND, 2012. – Document de stratégie pour la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté, livre 1, Brazzaville, Congo, 398p.

MPSIR, 2011, Enquête sur l'emploi et le secteur informel (EESIC, 2009), rapport d'analyse, Brazzaville.

MPSIR, 2014, Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo, enquête 1-2 phase 1, Brazzaville, février 2014.

FAO, 2013. – Cadre de programmation pays 2013-2016, Congo

Congo, 2015. – Cadre stratégique de lutte contre la malnutrition au Congo, horizon 2025

PAM, 2014.- Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la globalité

PAM, 2010.- Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la globalité
PAM, 2016.- Enquête FRAT sur la consommation de la farine de manioc en république du Congo

MSP, 2015.-Stratégie de communication pour le changement de comportement en nutrition en République (2015-2018)

PNUD, 2013.- Rapport sur le développement humain

FMI, 2015. - République du Congo, Questions générales

Kenga Dominique, 2009. - Elaboration de la politique agricole commune (PAC) de la CEEAC, p.44

Anonyme, 2017. - Evaluation des interventions des nations unies en faveur des réfugiés en République du Congo.

PAM, 2008. Food Consumption Analysis: Calculation and use of the food consumption score in food security analysis.

OMS/FAO, 2002. - Diet, Nutrition and the prevention of chronic diseases.

Gardner G, Halwell B, Underfed and Overfed, 2000. - The Global Epidemic of Malnutrition, World Watch Institute Paper 150

Enquête de Séroprévalence et des indicateurs du VIH/SIDA - ESIS